



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Renaud Ayotte, directeur général, Secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016
 - 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
 - 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
 - 5.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
 - 5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
 - 5.5. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
 - 5.6. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE #323 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI



- 5.7. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS #330-2010 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
- 5.8. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 304
- 5.9. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 21 CHEMIN STUKELY, LOT 5 193 295, ZONAGE MUNICIPAL AF-1
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009
 - 6.2. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014
 - 6.3. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #324-1-2017 RELATIF AUX FAUSSES ALARMES INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #324
 - 6.4. RÉSOLUTION VISANT À MODIFIER LE CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET CELUI DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 6.5. RÉSOLUTION APPROUVANT L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET M. PIERRE CLAIR CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE CELUI-CI SUR LE CHEMIN SUMMIT
7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016
9. VARIA
 - 9.1. MONT-FOSTER
10. COMPTES À PAYER
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 35.

n° 001-0117 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAL

n° 002-0117 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

n° 003-0117 **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 8 personnes étaient présentes.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

2 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en décembre 2016.

- Coût total des permis émis : 170\$.
- Valeur des travaux effectués : 100 000\$.

Inspections / infractions

- 2 inspections ont été effectuées en 2016
- Aucune infraction notée

Suivi des fosses septiques

Depuis l'envoi du second avis en octobre dernier :

- 371 reçu ou preuve de vidange ont été envoyés à la municipalité
- 9 reçus sont toujours à recevoir

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n° 004-0117 **5.2. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;



CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #264-1-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer, que le règlement #264-1-2016 modifiant le règlement #264-2008-1-2013 concernant le zonage soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

n° 005-0117

5.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #265-1-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que le règlement #265-1-2016 modifiant le règlement #265-2008-1-2013 concernant le zonage soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

n° 006-0117

5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans



un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #265-1-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet que le règlement #267-1-2016 modifiant le règlement #267-2008-1-2013 concernant l'émission des permis et certificats soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

n° 007-0117

5.5. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #271-1-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer que le règlement #271-1-2016 modifiant le règlement #271-2008-1-2013 concernant le Plan d'urbanisme soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité



n° 008-0117

5.6. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE #323 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #323-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le règlement #323-2016 abrogeant le règlement #323 concernant la conservation du sol et la gestion des eaux de surface soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

n° 009-0117

5.7. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS #330-2010 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT Qu'une consultation publique s'est tenue le 12 septembre 2016 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté, avec dispense de lecture, le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement #330-2016 sera transmis à la MRC Brome-Missisquoi pour avis de conformité;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le règlement #330-2016 modifiant le règlement sur les normes de construction des chemins #330-2010 dans le cadre de l'exercice de concordance au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi soit adopté et déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

n° 010-0117

5.8. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 304

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part des demandeurs M. Mieczyslaw Staszewicz et Mme. Lidia Jaroszek;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 193 304, propriété de M. Serge Rosselet et Ruth Potvin;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent acquérir 0.27 hectare afin de permettre la protection du puit existant, sur une distance de 30 mètres, et des possibles contaminations par l'épandage d'engrais de ferme;

ATTENDU QU'aucune modification de l'usage actuel n'est prévu par cette demande;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain est favorable à cette demande;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 193 304.

Adoptée à l'unanimité

n° 011-0117

5.9. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 21 CHEMIN STUKELY, LOT 5 193 295, ZONAGE MUNICIPAL AF-1

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 21 chemin Stukely;

ATTENDU QUE la demande concerne le dépassement de la hauteur permise pour une clôture en cour avant;

ATTENDU QUE la limite actuellement permise par le règlement de zonage #264-2008 est de 1.25 mètres (4 pieds) de hauteur;

ATTENDU QUE la demande vise à faire autoriser une clôture de 2.20 mètres (7 pieds 4 pouces) en cour avant;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que les travaux ont été effectués de bonne foi;



ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dépassement de la hauteur permise pour une clôture en cour avant en la faisant passer à 2.20 mètres au lieu du 1.25 mètres tel que stipulé par le règlement de zonage #264-2008.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

A.M. 6.1. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009

AVIS DE MOTION est par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet qu'à une prochaine séance du Conseil, une proposition d'adopter le règlement #333-1-2017 relatif à la taxation foncière et à la tarification de certains services municipaux et abrogeant les règlements #333-1-2013 et #328-2009 sera présentée.

A.M. 6.2. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014

AVIS DE MOTION est par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Julian Tuer qu'à une prochaine séance du Conseil, une proposition d'adopter le règlement #334-1-2017 relatif à la rémunération du maire et des conseillers et abrogeant les règlements #334-2012 et #334-2014 sera présentée.

A.M. 6.3. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #324-1-2017 RELATIF AUX FAUSSES ALARMES INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #324

AVIS DE MOTION est par la présente donné avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer qu'à une prochaine séance du Conseil, une proposition d'adopter le règlement #324-1-2017 relatif aux fausses alarmes incendie et abrogeant le règlement #324 sera présentée.

n° 012-0117 6.4. RÉOLUTION VISANT À MODIFIER LE CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET CELUI DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le lundi 3 juillet 2017 est un jour férié comme la fête du Canada sera le samedi 1^{er} juillet 2017 cette année;

ATTENDU QUE le lundi 26 juin est un jour férié comme la fête nationale du Québec sera le samedi 24 juin 2017 cette année;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal et celui de la collecte des matières résiduelles pour tenir compte de ce jour férié;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs que la séance ordinaire du mois de juillet 2017 du Conseil municipal soit le lundi 10 juillet 2017 plutôt que le 3 juillet tel que prévu initialement;



QUE la collecte des ordures prévue initialement le lundi 26 juin soit déplacée au jour suivant soit le mardi 27 juin 2017;

ET QUE la collecte du recyclage prévue le lundi 3 juillet 2017 soit déplacée au jour suivant soit le mardi 4 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 013-0117

6.5. RÉSOLUTION APPROUVANT L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET M. PIERRE CLAIR CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE CELUI-CI SUR LE CHEMIN SUMMIT

ATTENDU QU'une borne sèche a été installée sur la propriété de M. Pierre Clair au 42 chemin Summit par la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris en charge de s'assurer que ladite borne est fonctionnelle et a demandé à Bolton-Ouest de s'occuper du déneigement de celle-ci;

ATTENDU QUE M. Pierre Clair s'offre d'effectuer le déneigement de ladite borne pour l'hiver 2016-2017 pour la somme de 350 \$;

ATTENDU QUE cette borne sèche est importante pour le schéma de couverture de risque incendie de la municipalité de Bolton-Ouest et de celle de Saint-Étienne-de-Bolton;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer que la Municipalité approuve l'entente, et le paiement de celle-ci, avec M. Pierre Clair concernant le déneigement de la borne sèche située sur la propriété de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE

Mois de décembre 2016 :

- L'hiver est arrivé, mais avec plusieurs périodes de dégel, qui font que les chemins sont souvent glacés et difficiles à déneiger.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

10 décembre 2016

3 511\$

Fausse alarme

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA



9.1. MONT-FOSTER

Le conseiller Jacques Drolet mentionne qu'il y aura une rencontre entre la municipalité et M. Guy Lussier concernant le Mont-Foster le 18 janvier prochain.

n° 014-0117

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 novembre 2016	235 535,40	\$
Déboursés de décembre 2016	187 279,41	\$
Dépôts de décembre 2016	22 426,60	\$
Solde à la banque au 30 décembre 2016	70 682,59	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que les comptes du mois de novembre 2016 soit approuvés et que les paiements du 5 décembre 2016 au montant de 129 376,55\$ soient émis.

Adoptée à l'unanimité

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 27.

Renaud Ayotte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL

RA/js



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 6 février 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Absence justifiée :

Jacques Drolet, conseiller n° 5

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DEPOT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU
- 5.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 AFIN D'INCLURE LE CIMETIÈRE FULLER ET LE CIMETIÈRE BLUNT COMME ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009
- 6.2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014
- 6.3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RENAUD AYOTTE, OCCUPANT LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 30 JANVIER 2017
- 6.4. RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. PIERRE MÉNARD, AU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM À COMPTER DU 31 JANVIER 2017



- 6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM, M. PIERRE MÉNARD À SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
- 6.6 RÉSOLUTION DEMANDANT À BELL CANADA D'AMÉLIORER LE SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
- 6.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UN COCKTAIL LE 23 FÉVRIER 2017 AFIN D'HONORER LES MEMBRES DE CHACUN DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 000. \$
- 6.8 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE NOMBRE DE PÉRIODES DE PAYE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À 26 AU LIEU DE 24
7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2 RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LES FONDATIONS DU CHEMIN ET DU DRAINAGE DU CHEMIN FOSTER SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1,1 KM
 - 7.3 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024391-1-46065(16) -201608106
 - 7.4 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024054-1-46065(16) -2016060919
8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2017
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES CONCERNANT LA MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC
 - 9.2 LETTRE DE MME OWEN DU 5 FÉVRIER 2017
 - 9.3 LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, M. LAURENT LESSARD DU 27 JANVIER 2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE
10. VARIA
 - 10.1 DÉPÔT RAPPORT DU COMITÉ INTERNET HAUTE VITESSE DU 19 JANVIER 2017
 - 10.2 DON TOUR DES ARTS 250. \$
11. ÉTAT DES COMPTES ET INVESTISSEMENTS
12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 35.

n° 015-0217

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



3. PROCÈS-VERBAL

n° 016-0217

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 14 personnes étaient présentes.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

1 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en janvier 2017

- Coût total des permis émis : 378\$.
- Valeur des travaux effectués : N/A

Inspections / infractions

2 inspections ont été effectuées en janvier 2017

- 2 infractions ont été identifiées
- 2 avis d'infractions ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2 DEPOT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 5 JANVIER 2017

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 5 JANVIER 2017 EST DÉPOSÉ.

n° 017-0217

5.3 RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes relatives à la reconnaissance de site patrimoniaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une municipalité doit se doter d'un conseil local du patrimoine pour traiter ces demandes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déterminer que les fonctions du conseil local du patrimoine soient exercées par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire officialiser ces fonctions au comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 décembre 2016 ;



CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le règlement #313-2016 modifiant le règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 018-0217

5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AQFIN D'INCLURE LE CIMETIÈRE FULLER ET LE CIMETIÈRE BLUNT COMME ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. c. P-9.002) une municipalité peut, par règlement de son Conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme, cité en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il s'agit d'un site patrimonial, il doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit modifier son Plan d'urbanisme pour inclure le cimetière Blunt comme zone à protéger, tel que prescrit par la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) ;

CONSIDÉRANT QUE la carte 7 intitulée « Plan d'urbanisme » doit être modifiée pour identifier le cimetière Blunt comme élément d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le cimetière Fuller, également cité comme bien patrimonial de la municipalité, n'est pas identifié sur cette carte;

CONSIDÉRANT QUE la modification du Plan d'urbanisme permettrait d'identifier le cimetière Fuller comme élément d'intérêt sur la carte #7;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest désire préserver son héritage historique et patrimonial;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que le projet de règlement #271-1-2017 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme concernant le zonage soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 019-0217

6. ADMINISTRATION

6.1. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 janvier 2017 par le conseiller M. Jacques Drolet;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, appuyée par le conseiller Denis Vaillancourt, que le règlement #333-1-2017 relatif à la taxation foncière et à la tarification de certains services municipaux et abrogeant les règlements #333-1-2013 et #328-2009 soit adopté.

n° 020-0217

Adoptée à l'unanimité

6.2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 16 janvier 2017 afin d'adopter un règlement décrétant le salaire des membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyée par le conseiller Julian Tuer, que le règlement #334-1-2017 relatif à la rémunération du maire et des conseillers et abrogeant les règlements #334-2012 et #334-2014 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 021-0217

6.3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RENAUD AYOTTE, OCCUPANT LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 30 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Renaud Ayotte n'était pas expirée conformément aux termes du contrat avec la municipalité, soit en date du 19 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que M. Renaud Ayotte n'avait pas les aptitudes pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de Bolton-Ouest;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer de mettre fin au contrat d'emploi de M. Renaud Ayotte avec la Municipalité de Bolton-Ouest à compter du 30 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 022-0217

6.4. RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. PIERRE MÉNARDAU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM À COMPTER DU 31 JANVIER 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal désire temporairement combler le poste de directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que M. Pierre Ménard, soit embauché à titre de directeur général et secrétaire trésorier par intérim à compter du 31 janvier 2017, aux conditions élaborées et convenues avec le conseil municipal. Cet emploi sera terminé avec un préavis d'un mois de part et d'autre. Les frais de déplacement de M. Ménard pour représenter la municipalité seront rémunérés conformément à la politique de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

n° 023-0217

6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM M. PIERRE MÉNARD À



SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la signature de M. Pierre Ménard, directeur général et secrétaire trésorier par intérim, sur les chèques et effets bancaires de la municipalité doit être autorisée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que M. Pierre Ménard, directeur général et secrétaire trésorier par intérim, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires de la municipalité de Bolton-Ouest, incluant la responsabilité municipale pour le compte bancaire BMO et les placements ainsi que les cartes de crédits Mastercard et Bureau en gros. Les autres signataires autorisés sont l'un des suivants : M. Donald Badger, maire ou M. Julian Tuer, conseiller.

Adoptée à l'unanimité

n° 024-0217

6.6 RÉSOLUTION DEMANDANT À BELL CANADA D'AMÉLIORER LE SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité de Bolton-ouest considèrent que le service internet de Bell Canada desservant la municipalité est inadéquat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, de demander à Bell Canada d'améliorer son service internet sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

n° 025-0217

6.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UN COCKTAIL LE 23 FÉVRIER 2017 AFIN D'HONORER LES MEMBRES DE CHACUN DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 000. \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, d'autoriser la tenue d'un cocktail le 23 février 2017 afin d'honorer les membres de chacun des Comités de la municipalité et autoriser une dépense n'excédant pas 1 000. \$.

Adoptée à l'unanimité

n°026-0217

6.8 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE NOMBRE DE PÉRIODES DE PAYE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À 26 AU LIEU DE 24

ATTENDU QUE le nombre de périodes de paye des employés municipaux est actuellement de 24, et que cela cause des difficultés administratives par rapport au nombre de périodes réelles dans une année;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que le nombre de périodes de paye des employés municipaux soit modifié pour 26 périodes au lieu de 24.

Adoptée à l'unanimité

7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE



Reçu lettre du Ministère des Transport confirmant l'acceptation pour la programmation TECQ approuvant un montant de 588 000\$.

Un panneau de signalisation indiquant le nouveau chemin 'Tamarack' a été installé.

Un panneau de signalisation indiquant Bailey/Brill a été réinstallé au bout du chemin Mountain.

Une fuite d'eau nous a été signalé dans la pente du chemin Stagecoach. Roch Vallières Inc a été interpellé pour s'occuper des travaux.

n° 027-0217

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

7.2 RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LES FONDATIONS ET DE CONFORMITÉ DU CHEMIN ET DU DRAINAGE DU CHEMIN FOSTER

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir un rapport complet sur l'état du chemin Foster avant d'effectuer les démarches pour des travaux de réfection du chemin Foster sur une longueur de 1,1 km.,

ATTENDU QUE le conseil municipal a obtenu des soumissions pour services professionnels;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que le conseil approuve l'octroi d'un contrat de services professionnels concernant l'étude sur les fondations et de conformité du chemin et du drainage du chemin Foster sur une longueur approximative de 1,1 km, à la firme Avizo pour un montant n'excédant pas 6 345. \$ plus les taxes applicables, conditionnellement au dépôt d'un échancier garantissant le début des travaux dans les plus brefs délais et la production d'un rapport au plus tard à la fin mars 2017.

n° 028-0217

Adoptée à l'unanimité

7.3 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024391-1-46065(16) -201608106 AUTORISANT UNE SUBVENTION DE 5 000\$ RÉPARTIE SUR TROIS ANNÉES

ATTENDU QUE le conseil doit adopter la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARM,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller DENIS VAILLANCOURT APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paramount pour un montant subventionné de 5000. \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Paramount dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

n° 029-0217

Adoptée à l'unanimité

7.4 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT



DOSSIER NO 00024054-1-46065(16) -2016060919 AUTORISANT UNE SUBVENTION DE 10 000 \$

ATTENDU QUE le conseil doit adopter la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARM,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paramount pour un montant subventionné de 10 000. \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Paramount dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2017

Deux événements:

28 décembre 2016

Sortie de route camion de déménagement.

Une personne coincée sous le camion.

1 522.\$

25 janvier 2017

Accident avec blessé, désincarcération.

2 304.\$

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. CORRESPONDANCE

9.1 MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC DU 31 JANVIER

9.2 LETTRÉ MME JENNIFER OWEN DU 5 FÉVRIER 2017

9.3 LETTRÉ DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, M. LAURENT LESSARD DU 27 JANVIER 2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

10. VARIA

10.1. RAPPORT DU COMITÉ INTERNET HAUTE VITESSE DU 19 JANVIER 2017

n° 030-0217

Le conseiller Robert Chartier déclare son intérêt et se retire de la séance.

10.2 RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LE TOUR DES ARTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don de 250. \$ au Tour des Arts.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Robert Chartier se joint à nouveau à la séance.



n° 031-0217

11. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTES PAYABLE

Solde à la banque au 1 décembre 2016	235 535.40 \$
Déboursés de décembre 2016	187 279.41 \$
Dépôts de décembre 2016	22 426.60 \$
Solde à la banque au 31 décembre 2016	70 682.59 \$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que les comptes du mois de janvier 2017 soit approuvés et que les comptes à payer au 2 février 2017, au montant de 63 737,13\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 23.

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier
Par intérim

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 6 MARS 2017 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL

PM/js



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Absence justifiée :

Cedric Briggs, conseiller n° 6

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 2 FÉVRIER 2017
- 5.3. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0002 PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 193 274 ET 5 193 275
- 5.4. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0003 DE M. PIERRE-ANDRÉ KHLAT, PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 193 437 ET 5 193 037
- 5.5. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0006 POUR M. MICHEL BEAUPRÉ, PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 193 157
- 5.6. RÉOLUTION POUR APPROUVER UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 193 017.
- 5.7. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 196
- 5.8. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT #338-2017 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- 5.9. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT DE CITATION #339-2016 IDENTIFIANT LE CIMETIÈRE BLUNT COMME BIEN PATRIMONIAL



- 5.10. RÉSOLUTION AUTORISANT M. MICHAEL FERLAND À S'INSCRIRE AU STAGE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC
- 5.11. RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES IMPOSÉE SUITE À LA RÉSOLUTION #037-0415 À L'ÉGARD DU LOT #5 664 389 DU CADASTRE DU QUÉBEC
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À QUÉBEC.
 - 6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À QUÉBEC.
7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2. RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET AU RECYCLAGE.
8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE FEVRIER 2017
9. VARIA
 - 9.1. SUIVI DU MONT-FOSTER
10. ÉTAT DES COMPTES & INVESTISSEMENTS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 35.

n° 032-0317

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la suppression du point 8.2 et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAL

n° 033-0317

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 19 personnes étaient présentes.



5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

- 1 permis ou certificat d'autorisation a été émis en février 2017.
 - Coût total des permis émis : 20\$.
 - Valeur des travaux effectués : 6 800\$.

Inspections / infractions

- 6 inspections ont été effectuées en février 2017.
 - 2 infractions ont été identifiées.
 - 2 avis d'infractions ont été envoyés.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2 DEPOT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME DU 2 FÉVRIER 2017

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 2 FÉVRIER 2017 EST DÉPOSÉ.

n° 034-0317

5.3 RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0002 PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 193 274 ET 5 193 275

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire des lots 5 193 274 et 5 193 275;

ATTENDU QU'un projet de lotissement fera modifier les limites actuelles du lot 5 193 274 et du lot 5 193 275;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction de la façade sur le chemin Glen;

ATTENDU QUE la façade demandée est de 51.09 mètres au lieu du 66.6 mètres tel que stipulé par l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008-1-2013;

ATTENDU QUE le nouveau numéro de lot sera 6 007 803;

ATTENDU QUE la demande de dérogation est dans le but d'accorder une façade conforme au chemin pour le lot 5 193 275;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation #0117-002, est d'approuver la demande;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la façade sur le chemin Glen pour 51.09 mètres au lieu du 66.6 mètres requis par l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008

Adoptée à l'unanimité

n° 035-0317

5.4. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0003 DE M. PIERRE-ANDRÉ KHLAT, PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 193 437 ET 5 193 037

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire des lots 5 193 437 et 5 193 037;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction de la façade au chemin Crow Hill;

ATTENDU QUE la façade demandée est de 31.5 mètres au lieu du 90 mètres requis, tel que stipulée par l'article 4.1.1 du règlement de lotissement #265-2008-1-2013;

ATTENDU QU'une condition est présente et doit être remplie pour que la dérogation prenne effet;

ATTENDU QUE cette condition est de fusionner les deux lots pour supprimer l'emprise de chemin (lot # 5 193 437) du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation #0117-001, est d'approuver la demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la façade à 31.5 mètres au lieu du 90 mètres requis tel que stipulé par l'article 4.1.1 du règlement de lotissement #265-2008-1-2013, débutant lorsque la condition émise est remplie.

Adoptée à l'unanimité

n° 036-03217

5.5. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-12-0006 POUR M. MICHEL BEAUPRÉ, PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 193 157

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du lot 5 193 157;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction de la marge de recul latérale nord;

ATTENDU QUE la marge latérale demandée est de+ 14 mètres au lieu du 15 mètres requis, tel que stipulée par l'annexe C du règlement de zonage #264-2008-1-2013;



ATTENDU QUE la demande de dérogation est dans le but d'agrandir la résidence existante;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation #0117-003, est d'approuver la demande;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la marge de recul latérale nord à 14.00 mètres au lieu du 15 mètres requis par l'annexe C du règlement de zonage #264-2008.

Adoptée à l'unanimité

n° 037-0317

5.6. RÉSOLUTION POUR APPROUVER UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR UNE PARTIE DU LOT 5 193 017

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part M. Félix B. Lebeau, mandataire de M. Joel Couture et Mme Marie-Claude Verreault;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie du lot 5 193 017;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent élargir un sentier pour en faire un chemin d'accès;

ATTENDU QUE la largeur demandée est de 7 mètres (23 pieds);

ATTENDU QUE la superficie demandée pour le chemin d'accès est de 0.49 hectare;

ATTENDU QUE le chemin d'accès permet l'accessibilité à un site récréotouristique situé dans la municipalité du Canton de Potton;

ATTENDU QU'il s'agit du seul accès possible pour les propriétaires et les visiteurs pour minimiser les impacts environnementaux du projet;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour réaliser ce type de projet;

ATTENDU QUE le projet est considéré comme une activité extérieure récréative extensive;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs de la vision stratégique de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement d'urbanisme actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);



ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, avec sa recommandation #0217-006, recommande au conseil municipal d'approuver la demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet, que la municipalité recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricole une partie du lot 5 193 017 pour faire un chemin d'accès.

Adoptée à l'unanimité

n° 038-0317

5.7. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 5 193 196

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de Me. Mylène Paquette, mandataire de M. George Asher Pibus;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation et la subdivision d'une partie du lot 5 193 196;

ATTENDU QUE la superficie à aliéner et lotir est de 33.16 hectares en faveur du lot 5 192 637, propriété de M. John Fowles;

ATTENDU QU'une superficie résiduelle de 1.16 hectare serait conservée par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation #0217-005, recommande au Conseil municipal d'approuver la demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 193 196 en faveur du lot 5 192 637 d'une superficie de 33.16 hectares.

Adoptée à l'unanimité

n° 039-017

5.8. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT #338-2017 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter l'exercice de conformité au schéma d'aménagement de la MRC, le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale doit contenir des dispositions sur les secteurs de pentes fortes et sur la protection de la ressource en eau ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;



CONSIDÉRANT QUE les articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à une municipalité de se doter d'outils de réglementation discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest désire préserver son héritage rural et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'assurer que le développement s'effectue de façon harmonieuse et respectueuse de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement #338-2017 abroge le projet de règlement #338-2016;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉE par le conseiller Denis Vaillancourt, que le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #338-2017 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 040-0317

5.9. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT DE CITATION #339-2016 IDENTIFIANT LE CIMETIÈRE BLUNT COMME BIEN PATRIMONIAL

ATTENDU QUE selon l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q, chapitre P-9.002) une municipalité peut, par règlement de son Conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE le but du présent règlement est de citer le cimetière Blunt et ses pierres tombales, sur le lot #5 192 369, avec une superficie totale de 252.6 mètres carrés comme bien patrimonial ;

ATTENDU QUE le bien patrimonial doit être compris dans une zone identifiée au plan d'urbanisme de la municipalité comme zone à protéger ;

ATTENDU QUE la Société Historique Missisquoi et son sous-comité pour la préservation des cimetières à Bolton-Ouest ont demandé de citer le cimetière Blunt comme un bien patrimonial puisque le cimetière contient les restes des premiers arrivants d'Europe à Bolton-Ouest qui a été témoins de la naissance de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à l'assemblée du conseil le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 6 février 2017 par les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation au conseil municipal, sous le numéro 0317-007, à l'effet que le conseil municipal devrait approuver la reconnaissance patrimoniale du cimetière Blunt par l'adoption d'un règlement de citation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉE par le conseiller Robert Chartier, que le règlement #339-2016 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité



n° 041-0317

5.10. RÉSOLUTION AUTORISANT M. MICHAEL FERLAND À S'INSCRIRE AU STAGE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE M. Michael Ferland, Responsable de l'urbanisme et Inspecteur municipal désire s'inscrire à un stage afin d'acquérir les compétences et le titre d'urbaniste;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de payer une cotisation à l'ordre des Urbanistes du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil municipal autorise M. Michael Ferland à s'inscrire à l'ordre des urbanistes du Québec à titre de stagiaire.

ET QUE le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation de 385,20\$ plus les taxes applicables le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

n° 042-0317

5.11. RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES IMPOSÉE SUITE À LA RÉSOLUTION #037-0415 À L'ÉGARD DU LOT #5 664 389 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil a, par sa résolution 037-0415 adoptée par son conseil en date du 8 avril 2015, imposé une réserve pour fins publiques sur une partie des lots P-398 et P-399 du cadastre du Canton de Bolton, circonscription foncière de Brome, désormais connu comme étant le lot #5 664 389 du Cadastre du Québec et ce, afin d'y aménager éventuellement un parc;

ATTENDU QUE la partie de cet immeuble est plus amplement décrite dans une description technique et montrée sur un plan préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Bérard le 12 janvier 2015 sous la minute 33492 ;

ATTENDU QUE suite à cette résolution, l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome le 5 juin 2015 sous le numéro 21 591 879;

ATTENDU que cette réserve a effet pour une durée de deux ans et qu'en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* [L.R.Q., c. E-24], elle peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans

ATTENDU que le conseil considère qu'il est opportun de la renouveler pour une telle durée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet, que de renouveler pour une durée additionnelle de deux ans la réserve pour fins publiques sur une partie du lot # 5 664 389 du Cadastre du Québec décrite dans la description technique et montrée sur le plan préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Bérard le 12 janvier 2015 sous la minute 33492, et ce, afin d'y aménager éventuellement un parc.

Adoptée à l'unanimité



6. ADMINISTRATION

n°043-0317

6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À QUÉBEC LE 16 MARS 2017

ATTENDU QU'IL est impératif que le directeur général suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le conseil autorise le directeur général à suivre une formation de la COMAQ sur les élections municipales à Québec le 16 mars 2017, et autorisant une dépense de 557,63\$, incluant les taxes, pour les frais d'inscription en plus des frais de transport et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 044-0317

6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À QUÉBEC LE 16 MARS 2017

ATTENDU QU'IL est impératif que la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet, que le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative à suivre une formation de la COMAQ sur les élections municipales à Québec le 16 mars 2017, et autorisant une dépense de 672,60\$, incluant les taxes, pour les frais d'inscription en plus des frais de transport et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE

- Vérifié plainte que Stagecoach est trop glissante en haut de la limite de la municipalité allant en direction est jusqu'à la descente. Mardi le 21 fév. j'y est allé pour constater que la plainte est bien fondée; donc j'ai contacté R.P., qu'un camion y irait, soit avec du sable, soit avec la gratte pour donner plus de traction. Le lendemain on a reçu une autre plainte à l'effet que la situation n'a pas changé, rien a été fait et la plaignante était plus que frustré. Je suis allé voir le chemin pour trouver qu'il a été sablé. J'ai vérifié avec RP que le camion a passé environ une heure après mon appel de la veille.
- Quelques réparations ont été nécessaire après le redoux et les pluies de la fin de semaine du 25 février
- Le panneau de ``Stop`` a tombé au coin de Bailey et Spicer et a été remis avec l'enseigne de rue pour Bailey.
- André Paris Inc, qui a soumis le prix le plus bas pour



débroussailler les arbres penchant par-dessus le chemin après le dernier verglas, nous recommande d'attendre la fin de mars pour entreprendre les travaux, et ce, pour des raisons d'efficacité.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

n° 045-0317

7.2 RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET AU RECYCLAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offres public sur le site SEAO pour la collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et au recyclage;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Sani Estrie, 143 646,23\$, incluant les taxes,
- Les Entr. R. Cherrier inc., 110 896,94\$, incluant les taxes,
- Ricova, 124 514,48, incluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Les Entreprises R. Cherrier inc., plus bas soumissionnaire conforme au devis, pour un total de 110 896,94\$ incluant les taxes, comme stipulé dans la soumission datée du 6 mars 2017 et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2017

Deux événements au rapport de février 2017:

28 décembre 2016

7 194\$

Feu de cheminée dans résidence

3 septembre 2016

30 698\$

Feu de résidence

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

9.1. SUIVI DU MONT-FOSTER

Présentation du dossier par le conseiller Jacques Drolet.



n° 046-0317

10. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTE À PAYER

Solde à la banque au 31 décembre 2016	70 682.59 \$
Déboursés de février 2017	128 283.86 \$
Dépôts de février 2017	206 527.08 \$
Solde à la banque au 31 janvier 2017	148 925,81 \$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer que les que les comptes à payer du 6 mars 2017 au montant de 136 115.64\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 03.

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier
Par intérim

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 3 AVRIL 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PM/js



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 20 mars 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Pierre Ménard, directeur général /secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2017
 4. AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE GRAVIER
 5. NOMINATION DE MICHAEL FERLAND, INSPECTEUR MUNICIPAL, À TITRE D'OFFICIER AUTORISÉ À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 6.1. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRETOIT DE L'HÔTEL DE VILLE
 7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée extraordinaire constituée par le maire a commencé à 19H30 et ajournée à 19h31 et reprise à 20h35.

#047-0317

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



#048-0317

3. **AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire aller en appel d'offre public pour le contrat de nivelage des chemins de la municipalité en 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à un appel d'offre sur le site SEAO;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à un appel d'offre public sur le site SEAO pour le contrat de nivelage des chemins de la municipalité pour 2017;

ET QUE la Municipalité confie au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées.

Adoptée à l'unanimité

#049-0317

4. **AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE GRAVIER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire aller en appel d'offre sur invitation pour l'achat de gravier en 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'achat de gravier pour 2017;

ET QUE la Municipalité confie au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées.

Adoptée à l'unanimité

#050-0317

5. **NOMINATION DE MICHAEL FERLAND, INSPECTEUR MUNICIPAL, À TITRE D'OFFICIER AUTORISÉ À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté des règlements d'urbanisme et qu'en vertu de ces règlements le conseil doit nommer l'officier responsable de leur application;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le conseil municipal nomme l'inspecteur municipal à titre d'officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

#051-0317

6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRETOIT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la présence de guano dans l'entretoit de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le risque que représente le guano pour la santé;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de décontaminer l'ensemble de l'entre-toit et de réinstaller de l'isolant et de boucher les ouvertures afin d'empêcher l'introduction des chauves-souris;

CONSIDÉRANT le désir d'installer un isolant de qualité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu que le Conseil municipal autorise une dépense pour la décontamination de l'entretoit de l'hôtel de ville, l'installation d'un isolant cellulose soufflée, ainsi que le colmatage des ouvertures de l'hôtel de ville pour un montant maximum de 9 000\$ et octroi un contrat à la firme Construction Champigny pour exécuter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Réunion ajournée par le conseiller Julian Tuer à 20h33.

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier Par intérim

Donald Badger
Maire

PM/js



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Absence justifiée :

Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Jacques Drolet, conseiller n° 5

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU MOIS DE MARS 2017
- 5.2. AUTORISATION POUR LA CESSION DU LOT # 5 193 734 SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN SPICER À M. SYLVAIN DESJARDINS
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017
- 6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017
- 6.3. MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT RESSOURCES HUMAINES INC. CONCERNANT L'ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LA MUNICIPALITÉ ET ENTÉRINER L'ENTENTE SIGNÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
- 6.4. MANDAT M. BARRY DWYER POUR COMPLÉTER ET FINALISER LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1500. \$.



- 6.5. APPUI À INTERNET HAUT-RICHELIEU POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE FIBRE OPTIC DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ TEL QUE MANDATÉ PAR LA MRC
 - 6.6. APPUI À UNE DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA SORTIE 90 DE L'AUTOROUTE 10 AFIN DE FAVORISER LE COVOITURAGE
 7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2. RÉSOLUTION CONCERNANT UN MANDAT À L'UMQ POUR LANCER UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE
 - 7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER
 - 7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERES SUR LES CHEMINS
 8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE MARS 2017
 - 8.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DES INCENDIES POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
 9. VARIA
 - 9.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 100\$ POUR LA FOURNITURE DE QUATRE ABRIS À CHAUVES-SOURIS
 10. ÉTAT DES COMPTES & COMPTES À PAYER
 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 40.

Environ 9 personnes étaient présentes.

n° 052-0417

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié en retirant l'item 8.2 et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

n° 053-0417

3.1. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter les procès-verbaux du 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

6 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en mars 2017;

- Coût total des permis émis : 440\$
- Valeur des travaux effectués : 38 000\$

Inspections / infractions

2 tournées d'inspections ainsi que 2 inspections ont été effectuées en mars 2017;

- 3 infractions ont été identifiées
- 2 avis d'infractions ont été envoyés
- 1 constat d'infraction de 1 000. \$ a été envoyé

Les 2 avis d'infractions envoyés le mois dernier ont été respectés par les propriétaires

Renouvellement des permis et/ou certificats

5 permis arrivent à échéance dans les prochaines semaines. Ainsi 5 avis de renouvellement de permis ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n°054-0417

5.2. AUTORISATION POUR LA CESSION DU LOT # 5 193 734 SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN SPICER À M. SYLVAIN DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la réforme cadastrale, un lot omis a été identifié, tel qu'illustré dans l'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la notaire Dupuis a démontré que le lot 5 193 734 appartient à la Municipalité, et non à M. Luc Bastien, tel qu'indiqué sur les plans cadastraux;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Desjardins, propriétaire du 274 chemin Spicer, s'est adressé à la Municipalité par l'entremise du notaire Laurence Dupuis, dans le but de démontrer son intérêt à acquérir le lot 5 193 734;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne représente pas d'intérêt pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que la Municipalité cède et transporte tous ses droits titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans le lot 5 193 734 à M. Sylvain Desjardins;

QU'il n'y ait aucun ajustement des taxes municipales et scolaires entre la municipalité et le cessionnaire, ceux-ci étant la responsabilité du cessionnaire;

ATTENDU QUE cette session à M. Sylvain Desjardins est faite au montant de 800.00\$, tel qu'inscrit au rôle d'évaluation en date du 3 avril 2017;

QUE tous les frais de notaires, incluant les frais de notaires pour la Municipalité de Bolton-Ouest, ainsi que d'autres frais découlant de la transaction soient assumés par M. Sylvain Desjardins;



QUE la Municipalité nomme et constitue M. Donald Badger, maire et le Directeur général/Secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom l'acte de cession de même que tous documents nécessaires pour donner plein et entier effet aux résolutions ci-haut adoptées;

QUE la notaire Édith Chaput soit mandatée pour la réception et la supervision de la signature de l'acte notarié.

3 oui, 1 non
Adoptée à la majorité

6. ADMINISTRATION

n° 055-0417

6.1. RÉOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 043-0317, autorisé le directeur général à suivre une formation de la COMAQ à Québec le 16 mars 2017;

ATTENDU QUE le directeur général a dû annuler sa participation en raison d'une importante tempête de neige qui rendait les conditions routières dangereuses;

ATTENDU QU'il est impératif que le directeur général suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017, il est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil autorise le directeur général à suivre une formation du directeur général des élections (DGEQ) sur les élections municipales à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017, ou toute autre date, et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 056-0417

6.2. RÉOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 044-0317, autorisé la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative à suivre une formation de la COMAQ à Québec le 16 mars 2017;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative a dû annuler sa participation en raison d'une importante tempête de neige qui rendait les conditions routières dangereuses;

ATTENDU QU'il est impératif que la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017, il est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs, que le conseil autorise la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative à suivre une formation du directeur



général des élections (DGEQ) sur les élections municipales à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017, ou toute autre date et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 057-0417

6.3. MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT RESSOURCES HUMAINES INC. CONCERNANT L'ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LA MUNICIPALITÉ ET ENTÉRINER L'ENTENTE SIGNÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire embaucher un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire fournir une assistance professionnelle au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim afin de sélectionner le meilleur candidat possible;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de la firme Raymond Chabot Ressources humaines Inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que le conseil municipal de Bolton-Ouest accorde un mandat à la firme Raymond Chabot Ressources humaines Inc pour fournir une assistance professionnelle au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim afin de sélectionner le meilleur candidat possible et autorise une dépense conformément à la proposition;

ET QUE le conseil municipal entérine l'entente signée par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Adoptée à l'unanimité

n° 058-0417

6.4. MANDAT M. BARRY DWYER POUR COMPLÉTER ET FINALISER LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1500. \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire compléter et finaliser le nouveau site web de la municipalité afin qu'il soit mis en service dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de M. Barry Dwyer:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs, que le conseil municipal de Bolton-Ouest accorde un mandat à M. Barry Dwyer pour compléter et finaliser le nouveau site web de la municipalité afin qu'il soit mis en service dans les 90 jours.

ET QUE le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 1500. \$ pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

n° 059-0417

6.5. APPUI À INTERNET HAUT-RICHELIEU POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE FIBRE OPTIC DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ TEL QUE MANDATÉ PAR LA MRC



ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute-vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 mbps;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socioéconomique de notre milieu : l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

ATTENDU QUE des citoyens de notre municipalité nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les coûts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la MRC le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 mbps;

ATTENDU QUE les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

ATTENDU QUE les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, d'appuyer la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

Adoptée à l'unanimité

n° 060-0417

6.6. APPUI À UNE DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA SORTIE 90 DE L'AUTOROUTE 10 AFIN DE FAVORISER LE COVOITURAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire appuyer une demande pour la mise en place d'une aire de stationnement à la sortie 90 de l'autoroute 10 afin de favoriser le covoiturage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil municipal de Bolton-Ouest appuie une demande pour la mise en place d'une aire de stationnement à la sortie 90 de l'autoroute 10 afin de favoriser le covoiturage;

ET QUE le Conseil municipal en informe le ministre des Transports et le député de la circonscription de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité



7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE DE MARS 2017

L'appel d'offre pour la fourniture de Gravier MG-20a (pierre concassée) a été envoyé aux carrières locales.

L'appel d'offres pour l'entretien des chemins a été posté sur SEAO.

Les roches qui sortent de la chaussée sur Brill et ailleurs seront arrachées par R.P.

La coupe d'arbres dangereux en bordure de chemin a commencé.

Le grenier de l'hôtel de ville a été nettoyé de l'accumulation de dégâts laissés par les chauves-souris et autres animaux.

Le Rapport d'ingénieur donnant trois options pour la réfection du chemin Foster a été reçu en mi-mars. Il sera étudié par le comité de voirie et une option sera recommandée au conseil.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

n° 061-0417

7.2 RÉSOLUTION CONCERNANT UN MANDAT À L'UMQ POUR LANCER UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;



QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, se l'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

n° 062-0417

7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offre par invitation pour la fourniture de gravier MG-20A et MG-56 selon le devis Gravier MG-20A et MG-56 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Germain Lapalme et Fils Inc.
MG 20-A Prix à la tonne 18,80\$ avant taxes
Total pour 6 000 tonnes 112 800. \$

MG-56 Prix à la tonne 18,30\$ avant taxes
Total pour 1 500 tonnes 27 450. \$

Entreprise Construction DJL Inc.
MG 20-A Prix à la tonne 11,70\$ avant taxes
Total pour 6 000 tonnes 70 200. \$

MG-56 Prix à la tonne 10,90\$ avant taxes
Total pour 1 500 tonnes 16 350. \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Construction DJL Inc. conformément au devis Gravier MG-20A et MG-56 pour un total de 86 550. \$ avant taxes comme stipulé dans la plus basse soumission conforme, datée du 3 avril 2017 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

n° 063-0417

7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERS SUR LES CHEMINS

ATTENDU QUE plusieurs travaux non prévisibles sont nécessaires sur les chemins lors du printemps ;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 15 000,00\$ pour des travaux printaniers sur les chemins et qu'un rapport desdits travaux soit produit par l'inspecteur à la voirie.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE MARS 2017

Trois événements au rapport de mars 2017:

24 février 2017

1 920. \$

Feu de poteau d'hydro, chemin Mizener

28 février 2017

2 353. \$

Fausse alarme, chemin Brill

7 mars 2017

1 440. \$

Alarme incendie, Chemin Brill

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

n° 064-0417

9.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 100\$ POUR LA FOURNITURE DE QUATRE ABRIS À CHAUVES-SOURIS

ENTENDU QUE les membres du conseil considèrent qu'il est important de permettre aux chauves-souris de retourner dans leurs abris lors de leur retour au printemps.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, de mandater M. Dale Davignon pour construire et installer à l'hôtel de ville, quatre abris pour chauves-souris et autoriser une dépense de 100.00\$ pour couvrir les frais.

Adoptée à l'unanimité

n° 065-0417

10. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTE À PAYER

Solde à la banque au 31 février 2016	116 832,81\$
Déboursés de mars 2017	169 291,21\$
Dépôts de mars 2017	399,552.73\$
Solde à la banque au 31 mars 2017	346 285,03\$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer que les comptes à payer du 3 avril 2017 au montant de 77 210.79\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité



11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Julian Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 55.

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier
Par intérim

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE SAMEDI 6 MAI 2017 à 9 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PM/js



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le samedi 6 mai 2017 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU MOIS D'AVRIL 2017
- 5.2. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 2 MARS 2017
- 5.3. AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER POUR ADOPTION LE RÈGLEMENT # 271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 271-2008
- 5.4. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT # 5 192 503.
- 5.5. RÉSOLUTION AUTORISANT M. MICHAEL FERLAND, INSPECTEUR MUNICIPAL, À S'INSCRIRE À TROIS FORMATIONS DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LAVAL LES 5 ET 6 JUIN 2017 ET REMPLAÇANT LA RÉSOLUTION #055-0417.
- 6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LAVAL LES 5 ET 6 JUIN 2017 ET REMPLAÇANT LA RÉSOLUTION # 056-0417.
- 6.3. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DE LA FIRME INFOTECH SUR LE LOGICIEL SYGEM LE 11 MAI 2017 À SHERBROOKE ET AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION



- 6.4. RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION #147-1216 ET LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL, DÉCRÉTANT QUE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JUIN SOIT REPORTÉE AU 7 JUIN À 19H30
- 6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE GROUPE AGRICOLL WBO À UTILISER LA SALLE DU CONSEIL POUR UNE RÉUNION DEVANT SE TENIR À LA FIN DE L'ÉTÉ 2017 À UNE DATE À DÉTERMINER
- 6.6. APPUI À CÂBLE AXION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ POUR INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE
- 6.7. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH
- 6.8. AVIS DE MOTION PROPOSANT POUR ADOPTION LE RÈGLEMENT # 324-1-2017 RELATIF AUX FAUSSES ALARMES INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 324 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 322 SUR LES INCENDIES.
7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2. RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
 - 7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE GRAVIER POUR 2017
 - 7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE
 - 7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN
 - 7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME AVIZO POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN FOSTER, ET AUTORISER UNE DÉPENSE
8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2017
 - 8.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DES INCENDIES POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
9. VARIA
 - 9.1. ANNONCE PROJET D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DANS LE PÔLE LAC-BROME
 - 9.2. PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS
10. ÉTAT DES COMPTES & COMPTES À PAYER
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 9 h 30.

Environ 22 personnes étaient présentes.

n° 066-0517

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



3. PROCÈS-VERBAL

n° 067-0517

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lussier dépose des plans et des documents pour le projet du Mont-Foster.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

12 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en avril 2017

- 4 permis de construction et 8 certificats d'autorisation
- Coût total des permis émis : 810\$.
- Valeur des travaux effectués : 1 452 800\$

Inspections / infractions

6 inspections précises ainsi qu'un suivi d'inspection ont été effectués en avril 2017

- 6 infractions ont été identifiées
- Tous les propriétaires ont été avisés
- 4 de ces infractions ont été régularisées
- Deux dossiers toujours actifs

Renouvellement des permis et/ou certificats

14 permis arrivent à échéance dans les prochaines semaines. Ainsi, 14 avis de renouvellement de permis ont été envoyés.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 2 MARS 2017

LE RAPPORT DU CCU EST DÉPOSÉ.

A.M.

5.3. AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER POUR ADOPTION LE RÈGLEMENT # 271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 271-2008

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Robert Chartier, avec demande de dispense de lecture, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement #271-1-2017 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme #271-2008 afin de se conformer aux dispositions de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) afin d'identifier les zones à protéger concernant les sites patrimoniaux de la municipalité. Suite à cette modification, les règlements d'urbanismes n'auront pas à être modifiés.



n°068-0517

5.4. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'ALIÉNATION ET LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT # 5 192 503

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part M^e André Robitaille, mandataire de M. Bruce Weir ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 192 503;

ATTENDU QUE cette demande vise à corriger les limites de terrains avec le lot voisin, soit le lot 5 192 505 ;

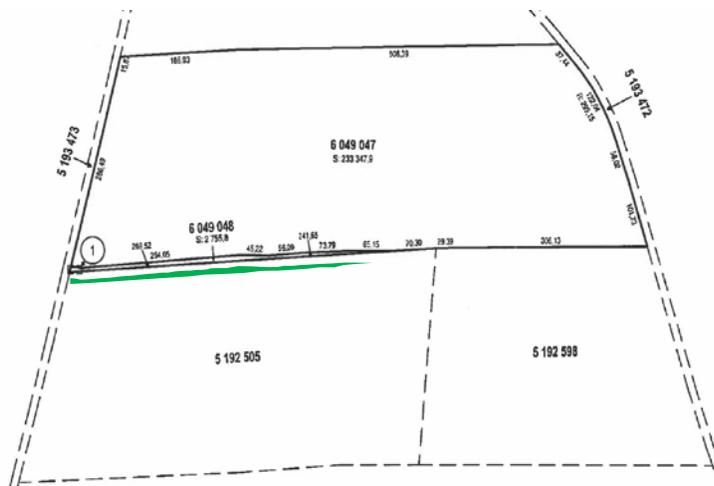
ATTENDU QUE la superficie de la correction est de 2755 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de lotissement #265-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, sous sa recommandation numéro 0417-008, d'approuver la demande d'autorisation ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lindsay Tuer, appuyé par le conseiller Denis Vaillancourt & résolu que la municipalité recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 192 503.



Adoptée à l'unanimité

n° 069-0517

5.5. RÉOLUTION AUTORISANT M. MICHAEL FERLAND, INSPECTEUR MUNICIPAL, À S'INSCRIRE À TROIS FORMATIONS DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE M. Michael Ferland, inspecteur municipal désire s'inscrire à des formations afin d'acquérir les compétences et le titre d'urbaniste ;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de payer les frais d'inscription à ces trois formations à l'ordre des Urbanistes du Québec ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyé par le conseiller Jacques Drolet et résolu que le conseil municipal autorise M. Michael Ferland à s'inscrire à trois formations données par l'ordre des urbanistes du Québec les 15 et 29 septembre 2017 et le 6 octobre 2017 ;

ET QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription 1 050.00\$, plus les taxes applicables le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n° 070-0517

6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LAVAL LES 5 ET 6 JUIN 2017 ET REMPLAÇANT LA RÉSOLUTION #055-0417

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 055-0417, autorisé le directeur général à suivre une formation de DGEQ à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017 ;

ATTENDU QUE le directeur général a dû réserver d'autres dates vu que celle prévue précédemment affichait complet ;

ATTENDU QU'il est impératif que le directeur général suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil autorise le directeur général à suivre une formation du directeur général des élections (DGEQ sur les élections municipales à Laval les 5 et 6 juin 2017, ou toute autre date, et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives et remplacer la résolution #055-417 par la présente.

Adoptée à l'unanimité

n° 071-0517

6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LAVAL LES 5 ET 6 JUIN 2017 ET REMPLAÇANT LA RÉSOLUTION # 056-0417

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 056-0417, autorisé la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative à suivre une formation de DGEQ à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017 ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative a dû réserver d'autres dates vu que celle prévue précédemment affichait complet ;

ATTENDU QU'il est impératif que la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017 ;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe et adjointe administrative à suivre une formation du directeur général des élections (DGEQ sur les élections municipales à Laval les 5 et 6 juin 2017, ou toute autre date, et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives et remplacer la résolution # 056-0417 par la présente.

Adoptée à l'unanimité

n° 072-0517

6.3. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DE LA FIRME INFOTECH SUR LE LOGICIEL SYGEM LE 11 MAI 2017 À SHERBROOKE ET AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION

ATTENDU QU'il est impératif que l'adjointe administrative suive une formation sur les nouveautés et l'utilisation du logiciel Sygem de la firme Infotech mandaté par la municipalité pour les services comptables ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que le conseil autorise l'adjointe administrative à suivre une formation sur les nouveautés et l'utilisation du logiciel Sygem donnée par la firme Infotech mandatée par la municipalité pour les services comptables à Sherbrooke le 11 mai 2017, et autorisant une dépense de 230.\$ plus taxes, pour les frais d'inscription, et une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 073-0517

6.4. RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION #147-1216 ET LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL, DÉCRÉTANT QUE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JUIN SOIT REPORTÉE AU 7 JUIN À 19H30

ATTENDU QUE le conseil estime qu'il est opportun de modifier le calendrier des séances du conseil pour permettre au directeur général de suivre une formation sur les élections municipales les 5 et 6 juin prochain ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le conseil municipal modifie la résolution # 147-1216 et le calendrier des séances du conseil pour que la séance prévue le 5 juin soit reportée au 7 juin 2017, et affiche un avis et modifie le site web en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

n° 074-0517

6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE GROUPE AGRICOLL WBO À UTILISER LA SALLE DU CONSEIL POUR UNE RÉUNION DEVANT SE TENIR À LA FIN DE L'ÉTÉ 2017 À UNE DATE À DÉTERMINER

ATTENDU QU'une demande pour utiliser la salle du conseil de l'hôtel de ville a été présentée aux membres du conseil par le groupe AgriColl WBO pour la tenue d'une réunion qui doit se tenir vers la fin de l'été ;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le conseil autorise l'utilisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville par le groupe AgriColl WBO pour la tenue d'une réunion qui doit se tenir vers la fin de l'été 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 075-0517

6.6. APPUI À CÂBLE AXION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ POUR INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest considère que l'internet haute vitesse est un service essentiel pour les citoyens ;

ATTENDU QUE la compagnie Câble Axion veut implanter la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE la compagnie Câble Axion veut déposer un projet et demander une subvention dans le cadre des programmes fédéral et provincial 'Brancher pour innover' et 'Québec branché' ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que la municipalité de Bolton-Ouest appuie la demande de subvention de la compagnie Câble Axion, dans le cadre des programmes 'Brancher pour innover' et 'Québec branché'.

Adoptée à l'unanimité

n° 076-0517

6.7. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH

ATTENDU QUE la firme Infotech est le fournisseur de la municipalité pour les services comptables ;

ATTENDU QU'un nombre d'heures est nécessaire pour le support technique ;

ATTENDU QU'au minimum un bloc de 28 heures est acheté à tous les ans ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que le conseil autorise l'achat d'un bloc de 28 heures pour le support technique par la firme Infotech et autorise une dépense de 1 960. \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

A.M.

6.8. AVIS DE MOTION PROPOSANT POUR ADOPTION LE RÈGLEMENT # 324-1-2017 RELATIF AUX FAUSSES ALARMES INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 324 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 322 SUR LES INCENDIES

AVIS DE MOTION est par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Denis Vaillancourt qu'à une prochaine séance du Conseil, une proposition d'adopter le règlement #324-1-2017 relatif aux fausses alarmes incendie, abrogeant le règlement #324 et modifiant le règlement # 322 sur les incendies sera présentée.



7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE D'AVRIL 2017

DJL-Iron-Hill a donné l'offre le plus bas pour l'appel d'offres pour la fourniture de Gravier MG-20a (pierre concassée) pour 2017 avec une offre de seulement vingt cents de plus la tonne que l'année passée.

Normand Jeanson de Stukely a soumissionné le prix le plus bas pour l'appel d'offres pour l'entretien des chemins.

L'appel d'offre commun pour l'abat poussière, géré par l'UMQ, a conclu avec le même fournisseur de l'année passée, à un taux légèrement à la baisse.

Les Entreprises Philippe Berthelette a offert le prix le plus bas à l'heure pour le débroussaillage des fossés.

Des réparations ont été effectuées à la chaussée sur quelques chemins par Excavations RP Hume le 19 avril.

Des réparations de la chaussée des chemins Stagecoach et Fuller ont été faits par RTD enr. avant le blitz de nivelage.

Un ponceau qui a subi un affaissement au milieu du chemin Glen a été remplacé par Roch Vallières/Excavation Choinière. Ce ponceau n'apparaissait pas sur la liste des ponceaux municipaux.

On a fait un blitz de nivelage le 24 et 25 avril pour profiter d'une petite fenêtre de beau temps avant que la pluie retourne. Quatre compagnies différentes étaient à l'œuvre à la fois.

Le vendredi 21 avril le chemin Foster et les ponts et viaducs de la municipalité ont été balayés du sable utilisé pendant l'hiver.

Une lettre d'un citoyen faisant plainte de l'état des chemins a été reçue le 21 avril.

Il y a eu une rencontre de démarrage avec l'entrepreneur postulé pour le nivelage des chemins pour lui faire part des attentes de la Municipalité dans ce dossier.

Nous avons reçu quatre réponses à notre appel d'offres pour le transport de gravier. Roch Vallières Inc a soumis l'offre le plus bas.

Le comité de voirie a tenu une rencontre lundi le 1^{er} mai pour étudier les offres reçues et faire des recommandations au conseil.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

n° 077-0517

7.2. RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a mandaté L'UMQ pour procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'abat-poussière ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le résultat suivant pour l'achat de chlorure de calcium liquide, concentration 35% :

SOMAVRAC C.C.: prix: 0.2623 \$ / litre, taxes en sus.



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à SOMAVRAC C. C., pour l'achat de 160 000 litres de chlorure de calcium liquide 35%, au prix de 0.2623 \$ /litre, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

n° 078-0517

7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE GRAVIER POUR 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour le nivelage des chemins selon le devis Nivelage BO-2017 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprises:

Excavation Alex Gagné prix: 125,32\$ / h.

Nivelage MC inc.: prix: 129,92\$ / h.

Normand Jeanson Excavation inc.: prix: 120,72 \$ /h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Normand Jeanson Excavations inc. conformément au devis Nivelage BO-2017 au prix de 120, 72 \$ / h. pour un total de 48 288,00\$, plus les taxes applicables comme stipulé dans la soumission datée du 6 avril 2017 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

n° 079-0517

7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton- Ouest a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le débroussaillage des fossés ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:

André Paris inc.: prix: 125. \$ / h.

Entreprises Philippe Berthelette: prix: 90. \$/ h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat pour le débroussaillage de fossés à Entreprises Philippe Berthelette au prix de 90. \$ / h. plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

n° 080-0517

7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton- Ouest a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des abords de chemins ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:



Entreprises:

André Paris inc.: prix: 125. \$ / h.

Mini excavations G.A.L. Inc.: prix: 95. \$ / h

Entreprises Philippe Berthelette: prix: 80. \$ / h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat pour le fauchage des abords de chemins à Entreprises Philippe Berthelette au prix de 80. \$ / h. plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

n° 081-0517

7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME AVIZO POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN FOSTER, ET AUTORISER UNE DÉPENSE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser les travaux de réfection du chemin Foster sur une longueur de 1,1 km.;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, la rédaction de l'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chemin Foster ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a obtenu une soumission de la firme AVIZO pour les services professionnels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil approuve l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, la rédaction de l'appel d'offres et de surveillance des travaux, à la firme Avizo pour un montant n'excédant pas 21 432. \$ plus les taxes applicables, en vue de la réalisation des travaux de réfection du chemin Foster sur une longueur de 1,1 km.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2017

Aucun événement au rapport d'avril 2017.

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

9.1. ANNONCE PROJET D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DANS LE PÔLE LAC-BROME

L'annonce du projet d'entraide communautaire fut présentée par le Conseiller Jacques Drolet.

9.2. PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS

Ce point sera abordé après la séance.



n° 082-0517 10. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTE À PAYER

Solde à la banque au 01 mars 2017	116 023,51 \$
Déboursés pour avril 2017	169 291,21 \$
Dépôts pour avril 2017	399 552,73 \$
Balance de fermeture avril 2017	346 285,03 \$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer que les comptes à payer du 4 mai 2017 au montant de 68 741,81\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 10 h 56.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE MERCREDI 7 JUIN 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6

Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RALPH BIRD
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les membres du conseil sont présents et ont été dûment convoqués et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 18 h 32.

Une personne était présente.

n°084-0517

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

n°085-0517

3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RALPH BIRD, OCCUPANT LE POSTE D'INSPECTEUR À LA VOIRIE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 8 MAI 2017



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité sont d'avis que M. Ralph Bird n'avait pas les aptitudes pour occuper le poste d'inspecteur à la voirie de Bolton-Ouest et de ce fait n'avait plus la confiance des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier avait l'appui des membres du conseil municipal pour remettre une lettre de fin d'emploi à M. Ralph Bird;

IL EST PROPOSÉ par, le conseiller Robert Chartier, appuyé par le conseiller Denis Vaillancourt, IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la municipalité de Bolton-Ouest entérine la décision du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ainsi que la lettre datée du 8 mai 2017, et de mettre fin au contrat d'emploi de M. Ralph Bird avec la Municipalité de Bolton-Ouest à compter du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°086-0517

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil étant tous présents, demandent la suspension de la séance extraordinaire à 18h40.

Réouverture de la séance à 20h, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

4.1 RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. JEAN-FRANÇOIS GRANDMONT AU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À COMPTER DU 16 MAI 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal doit avoir à son service un directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que M. Jean-François Grandmont soit embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 16 mai 2017, aux conditions élaborées et convenues avec le conseil municipal. Les frais de déplacement de M. Grandmont pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

ET QUE le maire soit et est autorisé à signer un contrat avec M. Jean-François Grandmont.

Adoptée à l'unanimité

n°087-0517

4.2 RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. JOHN RHICARD AU TITRE DE JOURNALIER À LA VOIRIE À COMPTER DU 16 MAI 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que M. John Rhicard soit embauché à titre de Journalier à la voirie au salaire de 22. \$ l'heure, à compter du 16 mai 2017. Les frais de déplacement de M. Rhicard pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité



n^o088-0517

4.3 RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. GILLES ASSELIN AU TITRE DE CONSULTANT À LA VOIRIE SUR UNE BASE TEMPORAIRE À COMPTER DU 16 MAI 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que M. Gilles Asselin soit embauché à titre de conseiller à la voirie sur une base temporaire au salaire de 50. \$ l'heure, à compter du 16 mai 2017. Les frais de déplacement de M. Asselin pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

1. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la levée de l'assemblée. Il est 20 h 20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 7 juin 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence justifiée :

Lindsay Tuer, conseillère n° 2

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 7 JUIN 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 15 MAI 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal du mois de mai 2017
 - 5.2. Dépôt du procès-verbal du CCU du 6 avril 2017
 - 5.3. Adoption du règlement # 271-1-2017 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme # 271-2008
 - 5.4. Résolution pour approuver l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot # 5 192 981
 - 5.5. Résolution pour soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 5.6. Résolution pour approuver la demande de dérogation mineure #2017-03-0001 pour M. Pierre Boulais, propriétaire du lot 5 193 105
 - 5.7. Résolution pour approuver la demande de dérogation mineure #2017-04-0001 pour M. Normand Flynn, propriétaire du lot 5 192 388
 - 5.8. Résolution pour approuver la demande de dérogation mineure #2017-04-0003 pour M. Charles Brooks, propriétaire du lot 5 192 471
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Autorisation à signer les chèques et effets bancaires de la municipalité
 - 6.4. Formation Sygem



7. VOIRIE
8. ENVIRONNEMENT
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Résolution visant à adopter le rapport annuel 2016 du Service des incendies pour la municipalité de Bolton-Ouest
 - 9.2. Coordonnateur des mesures d'urgence - Nomination
10. VARIA
 - 10.1. Fête des voisins – Chapiteau
 - 10.2. Planification stratégique de développement durable 2017 de la MRC Brome-Missisquoi
 - 10.3. Nom de domaine www.bolton-ouest.ca
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

Environ 11 personnes sont présentes.

n°088-0617 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant les items suivants :

- 5.3 Adoption du règlement # 271-1-2017 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme # 271-2008
- 5.6. Résolution pour approuver la demande de dérogation mineure #2017-03-0001 pour M. Pierre Boulais, propriétaire du lot 5 193 105 et en gardant le varia ouvert.

n°089-0617 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 15 MAI 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 6 et 15 mai 2017 en corrigeant le procès-verbal du 15 mai comme suit:

- heure de la réunion : 6:30 p.m. au lieu de 7:30 p.m. (dans la version anglaise)
- et le procès-verbal du 6 mai 2017 comme suit :
- en remplaçant le numéro d'item 6.7 par 6.8
 - en remplaçant à l'item 6.4 le nom de Robert Chartier par celui de Denis Vaillancourt.



4. CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à déposer.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 17 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en mai 2017.
 - Coût total des permis : 1000\$.
 - Valeur des travaux effectués : 771 000\$

Inspections / infractions

- 1 tournée d'inspection ainsi que 5 suivi d'inspection ont été réalisés pendant le mois de mai 2017
 - 1 infraction a été identifiée

Renouvellement des permis et/ou certificats

6 permis arrivent à échéance dans les prochaines semaines. Ainsi, 6 avis de renouvellement de permis ont été envoyés.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 6 AVRIL 2017

LE RAPPORT DU CCU EST DÉPOSÉ.

5.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 271-2008

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

n°090-0617

5.4. RÉOLUTION POUR APPROUVER L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT # 5 192 981

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Rock Gravel, propriétaire du lot 5 192 981;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricole;

ATTENDU QUE cette demande vise l'implantation d'une résidence ayant la superficie minimum autorisée par le règlement de zonage, soit 70m², dans le but d'effectuer une surveillance constante de la cabane à sucre;



ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole pour les fins visées par la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, sous sa recommandation numéro 0517-012, d'approuver la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu unanimement que la Municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5 192 981.

n°091-0617

5.5. RÉOLUTION POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Claude Verreault et M. Joel Couture souhaitent élargir un sentier existant sur leur propriété pour en faire un chemin d'accès sur une superficie totalisant 4900 mètres carrés sur le lot # 5 193 017 du cadastre du Québec dans le cadre du développement de leur projet récréotouristique situé hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce projet ne peut se réaliser ailleurs que sur leur propriété puisqu'il n'y pas d'espace approprié disponible pour les fins visées à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a avisé la municipalité par une lettre du 4 mai 2017 qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une demande d'exclusion de la zone agricole est nécessaire puisque le lot visé est contigu à la zone non agricole;

CONSIDÉRANT qu'il ne ferait aucun sens d'exclure le chemin visé puisque cela couperait en deux la propriété en cause;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. L'usage visé n'aura pas d'effet négatif sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
2. Le projet visé n'aura pas d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
3. Le milieu en cause ne supporte pas de terre en culture ou de ferme active;
4. Le projet aura des impacts positifs sur le développement économique de la municipalité et de la région;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de Bolton-Ouest soumette une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite que la CPTAQ autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour les fins visées par la demande.
- QUE cette demande soit transmise à la MRC pour appui.

5.6. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-03-001 POUR M. PIERRE BOULAIS, PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 193 105

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

n°092-0617 **5.7. RÉOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-04-001 POUR M. NORMAND FLYNN, PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 192 388**

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro # 2017-04-001. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du lot 5 192 388;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction de la distance séparatrice des limites de propriétés pour l'implantation d'un chenil à 370 mètres au lieu du 457 mètres (1500 pieds) requis par l'article 15.1.2 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la demande concerne également la réduction des marges de recul avant et arrière. La marge avant demandée est de 5 mètres au lieu du 25 mètres requis par l'article 6.5.2 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la marge arrière demandée est de 1 mètre au lieu du 10 mètres requis par l'article 6.5.2 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la demande de dérogation a été déposée dans le but d'implanter un chenil conformément aux usages autorisés dans la zone municipale AF-3;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation numéro 0517-010, est d'approuver la demande si aucune représentation n'est faite;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement :

QUE La Municipalité de Bolton-Ouest refuse la demande de réduction de la distance séparatrice des limites de propriété à 370 mètres au lieu du 457 mètres (1500 pieds), tel que stipulé par l'article 15.1.2 du règlement de zonage #264-2008 ainsi que la réduction de la marge avant à 5 mètres au lieu de 25 mètres et la réduction de la marge arrière à 1 mètre au lieu de 10 mètres, tel que stipulé par l'article 6.5.2 du règlement de zonage #264-2008 considérant l'impact potentiel pour le voisinage;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

n°093-0617

5.8. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-04-003 POUR M. CHARLES BROOKS, PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 192 471

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro # 2017-04-003. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du lot 5 192 471;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction de la marge de recul latérale Est ainsi que la marge avant;

ATTENDU QUE la marge latérale Est demandée est de 1.5 mètres au lieu du 3 mètres requis, tel que stipulé par l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la marge avant demandée est de 2 mètres au lieu du 25 mètres requis, tel que stipulé par l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la demande de dérogation a été déposée dans le but de déplacer le garage existant par mesures de sécurité;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation numéro 0517-011, est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la marge de recul latérale Est à 1.5 mètres au lieu du 3 mètres requis par l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008



ainsi que la réduction de la marge de recul avant à 2 mètres au lieu du 25 mètres requis par l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

6. ADMINISTRATION

n°094-0617

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 30 avril 2017	303,282.09 \$
Déboursés pour mai 2017	249,152.06 \$
Dépôts pour mai 2017	60,581.19 \$
Balance de fermeture mai 2017	114,711.22 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 7 juin 2017 au montant de 59 302.78 et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°095-0617

6.3. AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement que M. Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires de la municipalité de Bolton-Ouest, incluant la responsabilité municipale pour le compte bancaire BMO et les placements ainsi que les cartes de crédits Mastercard et Bureau en gros. Les autres signataires autorisés sont l'un des suivants : M. Donald Badger, maire ou M. Julian Tuer, conseiller.

n°096-0617

6.4. FORMATION SYGEM

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à suivre une formation sur le logiciel Sygem auprès d'Infotech pour un montant estimé à 1000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).



7. VOIRIE

Le directeur général informe les personnes présentes que des travaux de nivelage supplémentaires seront requis considérant les conditions météo difficiles.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

n°097-0617 **9.1. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement d'adopter, sous réserve du droit d'y apporter des corrections si nécessaire, le rapport annuel d'activité du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de MRC Brome-Missisquoi pour la Municipalité de Bolton-Ouest pour l'année 2016.

n°098-0617 **9.2. COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE - NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement de nommer le directeur général, Jean-François Grandmont à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité de Bolton-Ouest.

10. VARIA

n°099-0617 **10.1. FÊTE DES VOISINS - CHAPITEAU**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat pour la location d'un chapiteau 40' X 40' pour la fête des voisins du 12 août prochain incluant tables, chaises et toilettes pour un montant estimé à 1350 \$ plus taxes;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

n°100-0617 **10.2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Monsieur le conseiller Jacques Drolet invite les citoyens à donner leur avis sur le projet de la MRC.



n°101-0617

10.3. NOM DE DOMAINE WWW.BOLTON-OUEST.CA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à faire enregistrer le nom de domaine www.bolton-ouest.ca pour le site web et les adresse de courriel de la municipalité pour un montant d'environ 100 \$ annuellement, incluant l'hébergement du site et les courriels;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Madame Colette Vézina dépose une lettre à l'attention des membres du conseil.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°102-0617

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, appuyé par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est environ 21 h 20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 10 JUILLET 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 28 juin 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Cedric Briggs, conseiller n° 6

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 28 JUIN 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. AVIS DE CONCOVATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Approbation des comptes et transferts
 - 3.2. ClicSÉQUR - Autorisation
 - 3.3. BMO - Autorisation
- 4. VOIRIE**
 - 4.1. Creusage et/ou nettoyage de fossés - Autorisation
 - 4.2. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Autorisation
- 5. ENVIRONNEMENT**
 - 5.1. RECYC-QUÉBEC - Autorisation
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°103-0617

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vaillancourt, APPUYÉ par Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant l'item suivant :



4.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Autorisation

Adoptée à l'unanimité

3. ADMINISTRATION

n°104-0617

3.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par Jacques Drolet, APPUYÉ par Lindsay Tuer et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 27 juin 2017 au montant de 143 495 \$ et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

n°105-0617

3.2. clicSÉQUR - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Lindsay Tuer, APPUYÉ par Robert Chartier et résolu:

- que le représentant autorisé actuel auprès de clicSÉQUR, Carrol Kralik, doit être remplacé par Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier;
- que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour et auprès de clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;
- que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à la modification de l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée à l'unanimité

n°106-0617

3.3. BMO - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Julian Tuer, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des paies des employés et des fournisseurs par dépôt direct;
- de financer cette dépenses estimé à 20 \$ par mois plus 0.90 \$ par transaction (plus taxes), nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet auprès de la BMO.

Adoptée à l'unanimité

4. VOIRIE

n°107-0617

**4.1. CREUSAGE ET/OU NETTOYAGE DE FOSSÉS -
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Drolet, APPUYÉ par Robert Chartier et



résolu :

- d'autoriser le directeur général à faire effectuer des travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés sur le chemin Mountain sur une distance d'environ 100 m et de procéder à l'installation d'un ponceau pour un montant n'excédant pas 3000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. ENVIRONNEMENT

n°108-0617

5.1. RECYC-QUÉBEC - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Jacques Drolet, APPUYÉ par Lindsay Tuer et résolu :

- d'approuver et d'autoriser le directeur général à transmettre à RECYC-QUÉBEC le rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;
- d'autoriser le directeur général à compléter tout rapport pour RECYC-QUÉBEC.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°109-0617

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lindsay Tuer, appuyé par Robert Chartier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h39.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 10 JUILLET 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 10 juillet 2017 à 19h31 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 10 JUILLET 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H31

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 28 JUIN 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Demande de dérogation mineure #2017-03-0001 pour le lot 5 193 105 situé sur le chemin Paramount
 - 5.2. Demande de dérogation mineure #2017-06-0002 pour le lot 5 192 713 situé au 36, chemin Mason
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Dépôt du rapport du vérificateur en août
 - 6.4. Heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville
 - 6.5. Ressources humaines - Horaire des employés
 - 6.6. Assurances générales - Renouvellement
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Émondage
 - 7.2. Excavations R.P. Hume Inc. - Entente d'ajustement
 - 7.3. Chemins - Réparations - Autorisation
 - 7.4. Piquets avec drapeaux - Autorisation
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Qualité de l'eau (résultats IDEC) des ruisseaux de Bolton-Ouest en 2016
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1. Pancartes Vélo
- 10. VARIA**
 - 10.1. Fête des voisins - Annulation
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h31.

n°110-0717

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en ajoutant les points suivants :

- 10.2 Berce du Caucase
- 10.3 Banque alimentaire

Adoptée à l'unanimité

n°111-0717

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 28 JUIN 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu d'adopter les procès-verbaux des 7 et 28 juin 2017 avec les corrections suivantes dans le procès-verbal du 7 juin :

- Au point 5.1 de la version anglaise, en ajoutant le nombre de suivis d'inspection (5);
- Au point 5.2, dans la version française, en corrigeant dans le titre la date du « 2 mars » par la date du « 6 avril ».

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à déposer.

5. URBANISME

n°112-0717

5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-03-0001 POUR LE LOT 5 193 105 SITUÉ SUR LE CHEMIN PARAMOUNT

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier présente la demande de dérogation mineure #2017-03-0001 assistée par monsieur le conseiller Jacques Drolet. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée concernant la réduction de la marge de recul avant à 17.5 mètres au lieu de 25 mètres ainsi que la marge de recul latérale nord à 12 mètres au lieu de 15 mètres, tel que requis par l'annexe C du règlement de zonage #264-2008;



ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que la demande a été effectuée de bonne foi;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation #0617-013, est d'approuver la demande.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer, et résolu:

- que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #2017-03-0001 présentée par monsieur Pierre Boulais au bénéfice du lot 5 193 105 du cadastre du Québec situé sur le chemin Paramount et d'autoriser la demande de réduction de la marge de recul avant à 17.5 mètres au lieu de 25 mètres ainsi que la réduction de la marge de recul latérale nord à 12 mètres au lieu de 15 mètres, tel que requis par l'annexe C du règlement de zonage #264-2008;
- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

n°113-0717

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-06-0002 POUR LE LOT 5 192 713 SITUÉ AU 36 CHEMIN MASON

ATTENDU QUE ce projet doit être réétudié par le CCU et que la municipalité est dans l'attente de directive du propriétaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer, et résolu de reporter l'étude de la présente demande de dérogation mineure au conseil du 7 août 2017 et de recevoir l'information du Service de sécurité incendie de Lac-Brome.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n°114-0717

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 mai 2017	114 711,22 \$
Balance de fermeture au 30 juin 2017	451 281,33 \$

IL EST PROPOSÉ par Robert Chartier, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 10 juillet 2017 au montant de 93 235,44 \$ et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité



6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°115-0717

6.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EN AOÛT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu de donner avis que le rapport du vérificateur sur le rapport financier 2016 soit déposé au conseil du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°116-0717

6.4. HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu que les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville soient établies comme suit :

Lundi au jeudi :

8h30 à 12 h et de 13h à 16h30

Vendredi :

8h30 à 12h

Adoptée à l'unanimité

n°117-0717

6.5. RESSOURCES HUMAINES - HORAIRE DES EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- que la semaine habituelle de travail de l'adjointe administrative et du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal soit de 36 h par semaine répartie du 4 jours et demi de travail;
- que l'horaire de l'employé de voirie soit adapté selon les besoins de la municipalité, mais basé sur une moyenne de 20 h par semaine annuellement.

Adoptée à l'unanimité

n°118-0717

6.6. ASSURANCES GÉNÉRALES - RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE la police d'assurances générales vient à échéance le 17 juillet prochain, mais que les conditions de renouvellement ne sont pas encore connues.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le directeur général à négocier et à autoriser, pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest une prolongation ou un renouvellement du contrat s'assurances générales de la Municipalité et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



7. VOIRIE

n°119-0717 7.1. ÉMONDAGE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat pour des services d'émondage pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest et à signer tout document à cet effet pour un montant estimé à 3500 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°120-0717 7.2. EXCAVATION R.P. HUME INC. - ENTENTE D'AJUSTEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'autoriser le directeur général à négocier et à signer une entente avec Excavation R.P. Hume Inc. concernant la compensation de sommes dues à la Municipalité relativement au contrat de déneigement, et ceci au plus tard le 15 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°121-0717 7.3. CHEMINS - RÉPARATIONS - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer, pour et au nom de la municipalité, tout contrat pour la réparation de chemins suite aux fortes pluies des dernières semaines pour un montant maximal estimé de 3000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°122-0717 7.4. PIQUETS AVEC DRAPEAU - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition de Technobois pour la fourniture de 200 piquets avec drapeau au montant de 190 \$ plus taxes et frais de livraison (50\$);
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité



8. ENVIRONNEMENT

n°123-0717

8.1. QUALITÉ DE L'EAU (RÉSULTATS IDEC) DES RUISSEAUX DE BOLTON-OUEST EN 2016

Monsieur Denis Vaillancourt donne des explications sur le rapport d'analyse de la qualité de l'eau des ruisseaux de Bolton-Ouest pour l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le rapport d'analyse de la qualité de l'eau (résultats IDEC) des ruisseaux de Bolton-Ouest en 2016 préparé par messieurs Denis Vaillancourt et Michael Ferland soit publié sur le site internet de la municipalité et transmis à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

n°124-0717

9.1. PANCARTES VÉLO

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'installer des pancartes pour sensibiliser les automobilistes à respecter une distance de sécurité minimale de 1,5 mètre entre leur véhicule et les cyclistes sur les chemins Argyll, Bailey, Brill, Foster, Spicer et Stukely.

Adoptée à l'unanimité

10. VARIA

n°125-0717

10.1. FÊTE DES VOISINS - ANNULATION

ATTENDU le manque de bénévoles.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, appuyé par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'annuler la fête des voisins du 12 août prochain.

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur : Les conseillers Julian Tuer, Denis Vaillancourt, Robert Chartier, Cedric Briggs et la conseillère Lindsay Tuer.

A voté contre : le conseiller Jacques Drolet.

EN FAVEUR : 5

CONTRE : 1

Adoptée sur division

10.2. BERCE DU CAUCASE

Monsieur le conseiller Jacques Drolet donne de l'information aux personnes présentes sur la berce du Caucase. Il mentionne que certaines municipalités se regroupent pour l'éradiquer. Une copie du dépliant produit par la ville de Lac-Brome est mise à la disposition des citoyens.



10.3. BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le conseiller Jacques Drolet rappelle l'invitation aux citoyens à partager avec la banque alimentaire de Lac-Brome le surplus (rang supplémentaire) de leur potager.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°126-0717

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Julian Tuer, appuyé par la conseillère Lindsay Tuer et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 7 AOÛT 2017 à 19h30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 3 août 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 3 AOÛT 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 18H30

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. VOIRIE**
 - 3.1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4. ENVIRONNEMENT**
 - 4.1. Berce du Caucase
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le maire à 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

n°127-0817

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité



3. VOIRIE

n°128-0817

3.1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 121 729 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le montant des dépenses sur l'ensemble des routes s'élève à 142 706 \$ selon les calculs effectués par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU QUE le directeur général a informé verbalement le ministère des Transports qu'il n'était pas en mesure d'attester que les sommes versées par le ministère ont été utilisées uniquement pour des travaux sur des routes locales 1 et 2 et vu son entrée en fonction le 17 mai 2017 et suite aux remplacements de trois directeurs généraux précédents ayant quitté leurs fonctions;

ATTENDU QUE des correctifs seront apportés pour corriger la situation;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente résolution est nécessaire afin de procéder au dépôt du rapport financier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

4. ENVIRONNEMENT

n°129-0817

4.1. BERCE DU CAUCASE

Attendu que de la berce du Caucase, une plante envahissante et toxique a été découverte dans le secteur du chemin Quilliams, sur un terrain privé;

Attendu qu'une première intervention d'enlèvement a déjà été réalisée par monsieur Reid Gaylor sur ce qu'il croyait être l'emprise



du chemin Quilliams;

Attendu qu'environ une centaine de plants (une colonie) seraient toujours à enlever;

Attendu qu'il est souhaitable d'intervenir en force dès maintenant afin de ne pas permettre à cette plante d'envahir notre territoire;

Attendu qu'un signalement a été fait par la municipalité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la municipalité de Stukely-Sud a été contactée pour les informer de la présence de cette colonie et d'une potentielle présence de berce du Caucase sur leur territoire;

Attendu que le propriétaire du terrain concerné sur le chemin Quilliams a donné son accord verbal à une intervention municipale;

Attendu l'urgence d'agir rapidement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat pour l'enlèvement de plants de berces du Caucase sur le territoire de la municipalité pour un montant estimé à moins de 2000 \$ pour l'année 2017;
- que le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal agisse à titre de responsable du plan d'éradication de la berce du Caucase pour la Municipalité de Bolton-Ouest;
- que le directeur général, l'employé de voirie et le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal soient autorisés à circuler sur les propriétés privées afin de donner plein effet à la présente résolution et d'assister les citoyens;
- d'inviter les citoyens à signaler à la municipalité la présence de berce du Caucase sur leur propriété;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adopté à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.



6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

n°130-0817

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h07.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 7 AOÛT 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 7 août 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5 (Arrivée en cours du point 5. Participe au vote à compter de la résolution No 133-0817)
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Lindsay Tuer, conseillère n° 2

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 7 AOÛT 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10 JUILLET ET 3 AOÛT 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT FINANCIER 2016 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour les mois de juin et juillet 2017
 - 6.2. Dépôt des procès-verbaux du CCU des mois de mai et de juin 2017
 - 6.3. Demande de dérogation mineure #2017-06-0003 pour le lot 5 193 077 situé sur le chemin des Hauteurs
 - 6.4. Travaux secteur du chemin Spicer – Demande d'avis juridique
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Maire suppléant
 - 7.4. Infotech – Banque d'heures
- 8. VOIRIE**
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Qualité de l'eau (résultats IDEC) des ruisseaux de Bolton-Ouest en 2017 - Mandat
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Circulation en vélo – 5^e Édition des 100 à B7 cyclo sportive
- 11. VARIA**
 - 11.1. Internet haute vitesse – Bell
 - 11.2. Élections municipales
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°131-0817

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

n°132-0817

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10 JUILLET ET 3 AOÛT 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances des 10 juillet et 3 août 2017 en remplaçant, au point 6 dans la version anglaise du 3 août 2017 l'heure « 7 :20 » par « 7 :07 ».

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

- Une lettre datée du 7 juillet 2017 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, confirmant l'octroi à la municipalité d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'amélioration des chemins Bailey et Spicer.
-

5. RAPPORT FINANCIER 2016 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Monsieur Bruno Chrétien, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les rapports aux personnes présentes. Il est accompagné de monsieur Mario Barabé. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2016 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016. Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Arrivé du conseiller Jacques Drolet au cours du point 5. Il est 19h41.



6. URBANISME

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 24 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en juin et juillet 2017.
 - Coût total des permis : 950\$.
 - Valeur des travaux effectués : 966 300\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - 2 inspections de ponceau
 - 8 inspections de bandes riveraines réalisées
 - 5 inspections régulières
 - 3 infractions notées - En traitement

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

6.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCU DES MOIS DE MAI ET JUIN 2017

LES RAPPORTS DU CCU SONT DÉPOSÉS.

n°133-0817

6.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-06-0003 POUR LE LOT 5 193 077 SITUÉ SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS

Le directeur général mentionne qu'après vérifications légales, il appert que la demande de dérogation mineure # 2017-06-0003 n'est pas recevable.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs, et résolu:

- que la municipalité de Bolton-Ouest rejette la demande de dérogation mineure #2017-06-0003 présentée par monsieur Gabriel Bernada au bénéfice du lot 5 193 077 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Hauteurs;
- que des vérifications supplémentaires soient faites à l'interne et, si requises, auprès de Paradis, Lemieux, Francis, avocats, concernant la construction de résidences en zones de pentes.

Adoptée à l'unanimité

n°134-0817

6.4 TRAVAUX SECTEUR DU CHEMIN SPICER - DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE

Monsieur Donald Badger déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet, et résolu :

- de demander un avis juridique à Me Daniel Bouchard, de la firme d'avocats Lavery, pour savoir si le projet de l'entreprise 9048-6085 Québec inc. sur le lot 5 192 488 du cadastre du Québec (situé sur le chemin Spicer) est conforme à la réglementation;
- de financer cette dépense, estimée entre 1500 \$ et 2500 \$ plus taxes et déboursés, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

7. ADMINISTRATION

n°135-0817

7.3. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 30 juin 2017	451 281,33 \$
Balance de fermeture au 31 juillet 2017	274 274,98 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 7 août 2017 au montant de 89 978,32 \$ et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

7.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°136-0817

7.3 MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- de nommer monsieur Jacques Drolet à titre de maire suppléant pour la période du 7 août 2017 jusqu'au 13 novembre 2017;
- de nommer le conseiller Jacques Drolet à titre de remplaçant du maire à la MRC Brome-Missisquoi, en cas d'absence de ce dernier, pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

n°137-0817

7.4. INFOTECH - BANQUE D'HEURES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu :



- d'accepter la proposition d'Infotech pour une banque de 28 h au montant de 1050 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE

Le directeur général donne de l'information sur la voirie et répond à des questions sur le sujet.

9. ENVIRONNEMENT

n°138-0817

9.3. QUALITÉ DE L'EAU (RÉSULTATS IDEC) DES RUISSEAUX DE BOLTON-OUEST EN 2017 - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition datée du 7 août 2017 de la firme CIMA+ pour l'analyse de 15 échantillons et le rapport d'analyse de la qualité de l'eau (résultats IDEC) des ruisseaux de Bolton-Ouest en 2017 au montant de 5325 \$ plus taxes pour l'option 1;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

n°139-0817

10.3. CIRCULATION EN VÉLO - 5^E ÉDITION DES 100 À B7 CYCLOSPORTIVE

Attendu la demande de madame Lyne Bessette du 18 juillet 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le passage des vélos dans le cadre de la 5^e Édition des 100 à B7 sur la section municipale publique des chemins Fuller, Bailey, Spicer, Brill, Mountain, Summit, Paramount et Glen;
- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle n'a pas d'objection à la circulation des vélos sur une courte section de la route 243 et du chemin Glen (section asphaltée) tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité



n°140-0817

11. VARIA

11.1. INTERNET HAUTE VITESSE - BELL

Attendu que la municipalité a appuyé la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu;

Attendu que Bell a un projet spécifique pour le secteur Glen.

Il est proposé par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyé par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- que le conseil municipal appuie le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 142). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur une partie de notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises du secteur du chemin Glen ;
- que la présente résolution soit conditionnelle à la compatibilité des deux projets.

Adoptée à l'unanimité

11.2. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le directeur général mentionne que de l'information sur les élections municipales sera mise en ligne au cours des prochaines semaines.

Le maire s'absente quelque temps au cours du point 11.2

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°141-0817

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jacques Drolet, appuyé par le conseiller Cedric Briggs et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h08.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire



LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU
LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 19h30. LE PROCÈS-VERBAL
N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ
À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Dépôt du procès-verbal du CCU du mois d'août 2017
 - 5.2. Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2017
 - 5.3. Demande de dérogation mineure #2017-07-0007 pour le lot 5 193 056 situé au 10, chemin de la Tour
 - 5.4. Mont Foster - Plan concept
 - 5.5. Yourte
 - 5.6. CPTAQ - Demande d'autorisation - Aliénation et lotissement 20-21, chemin Stukely - 329, chemin Brill
 - 5.7. CPTAQ - Dossier Ian McMartin - Demande de rencontre publique
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Séance du conseil d'octobre - Changement de date
 - 6.4. Formation adjointe administrative
 - 6.5. Élections municipales
 - 6.6. Archivistes
 - 6.7. Service de paie - Impartition - Offre de service
 - 6.8. Utilisation de la salle du conseil
 - 6.9. Infotech - Banques d'heures - Correction
 - 6.10. Paradis Lemieux Francis - Mandat
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Chemins - Réparations et entretien
 - 7.2. Comité de voirie - Remplacement
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Regroupement d'achats - Bacs de compostage
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°142-0917

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en enlevant l'item :

8.1 Regroupement d'achats – Bacs de compostage.

Adoptée à l'unanimité

n°143-0917

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à déposer.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU MOIS D'AOÛT 2017

Le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'août 2017 est déposé.

Trois postes de membres du CCU, pour les citoyens, seront ouverts en novembre. Les personnes intéressées sont invitées à donner leur nom au responsable du service d'urbanisme. Une invitation sera publiée à cet effet.

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 17 demandes de permis ont été déposées en août 2017
- 4 refus de permis ont été effectués sur des demandes précédentes



- 13 permis ont été émis
 - Coût total des permis : 750\$.
 - Valeur des travaux projetés : 460 800\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - Inspection pour la Berce du Caucase
 - 6 inspections régulières
 - 2 infractions notées - En traitement

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n°144-0917

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-07-0007 POUR LE LOT 5 193 056 SITUÉ AU 10, CHEMIN DE LA TOUR

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro #2017-07-0007. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délivré une recommandation favorable sous le numéro #0917-017;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux aux propriétaires;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-07-0007 au bénéfice du lot 5 193 056 du cadastre du Québec (matricule 9009-36-5410) situé au 10, chemin de la Tour et de permettre la réduction de la façade au chemin de la Tour à 72.93 mètres lorsque la norme prescrite par l'article 4.1.1 du Règlement sur le lotissement #265-2008 est de 90 mètres.

Adoptée à l'unanimité

n°145-0917

5.4. MONT FOSTER - PLAN CONCEPT

ATTENDU que le développement initié par Domaine Mont Foster inc. n'a pas été complété selon le plan originellement prévu, pour différentes raisons;

ATTENDU que M. Guy Lussier, Sud Participation Burel Canada Inc. (les promoteurs) et les membres du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest considèrent le plan concept d'un développement qui pourrait se faire sur les lots appartenant aux promoteurs;

ATTENDU que ce plan vise notamment à mettre en place une aire de conservation de la montagne du Mont Foster;

ATTENDU que le Conseil municipal est d'avis que le concept présenté redonnera l'accès à la montagne aux citoyens de Bolton-Ouest tout en assurant la protection de l'environnement et la préservation de son couvert forestier;



ATTENDU par ailleurs que le conseil veut que ce projet intègre les principes d'un développement à faible impact (paysage, environnement, changements climatiques, conservation) pour la Municipalité, et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU que les membres du conseil de la Municipalité souhaitent pouvoir soumettre ce projet à la population afin de s'assurer de son acceptabilité au sein de la communauté et des différents organismes concernés tels que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, Corridor Appalachien et la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU que la réalisation de ce projet implique plusieurs intervenants et procédures, incluant la modification de la réglementation d'urbanisme, ce qui est susceptible d'entraîner des ajustements au fur et à mesure de son cheminement, tout comme son approbation à tous les niveaux gouvernementaux;

ATTENDU que l'acceptation de principe de ce plan concept ne peut lier que le conseil présentement en poste relativement à la démarche et qu'en aucun cas elle ne saurait constituer une promesse en faveur des promoteurs de la part du nouveau conseil qui sera en poste suite aux élections de novembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accueillir favorablement le plan concept daté du 25 août 2017, tel que modifié le 6 septembre 2017, qui inclut la protection de la montagne et un accès à la tour situé à Saint-Étienne-de-Bolton;
- de débiter un processus d'étude pour identifier les procédures et autorisations pour sa réalisation ainsi que l'établissement d'un échéancier.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jacques Drolet présente le plan concept. Les personnes présentes font part de leurs commentaires ou suggestions tel que de protéger davantage une partie du terrain numéro 2, de donner un statut légal à l'aire de conservation afin de mieux la protéger grâce à une reconnaissance gouvernementale ainsi qu'à mettre une section dédiée du site internet pour commenter le projet.

5.5. YOURTE

Monsieur Donald Badger déclare son intérêt et ne participe pas aux discussions concernant le présent dossier.

Le directeur général mentionne que suite à une demande, le responsable de l'urbanisme a donné, après avoir effectué des vérifications à divers niveaux, une information à l'effet que l'installation d'une yourte sur une base temporaire sur le chemin Spicer (Zone AF-1) n'était pas assujettie à la délivrance d'un permis. Le directeur général mentionne que le mot yourte n'est pas expressément mentionné dans la réglementation d'urbanisme. Des



vérifications légales amènent à assimiler un projet d'implantation d'une yourte dans la zone AF-1 à celui d'implanter une résidence unifamiliale en zone agricole provinciale, lequel requiert notamment l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole et est soumis à d'importantes contraintes au niveau de la réglementation municipale. Le demandeur en a été informé et un suivi sera effectué par le responsable du service d'urbanisme.

n°146-0917

5.6 CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION - ALIÉNATION ET LOTISSEMENT - 20-21, CHEMIN STUKELY - 329 CHEMIN BRILL

Il est proposé par le conseiller Jacques Drolet, appuyé par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliénation du lot 5 192 755 du cadastre du Québec (situé sur le chemin Stukely) ainsi que le lotissement des lots 5 193 295 et 5 804 579 du cadastre du Québec (situés sur le chemin Stukely et le chemin Brill) ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la demande, par sa recommandation numéro 0817-016;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu, en vertu des critères établis par l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1).

Adoptée à l'unanimité

n°147-0917

5.7. CPTAQ - DOSSIER IAN MCMARTIN - DEMANDE DE RENCONTRE PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyé par le conseiller Julian Tuer et résolu de mandater le directeur général pour représenter la Municipalité de Bolton-Ouest lors que la rencontre publique de la Commission de protection du territoire agricole demandé par monsieur Ian McMartin. Cette rencontre est prévue le 21 septembre prochain à Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n°148-0917

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 juillet 2017	274 274,98 \$
Balance de fermeture au 31 août 2017	233 111,43 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 11 septembre 2017 au montant de 85 874,04 \$,



d'effectuer les remboursements suivants :

- Robert Gagné, permis de fosse de rétention 100 \$
- Philippe Carrier, droit de mutation payé en double 2386.40 \$

et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°149-0917

6.3 SÉANCE D'OCTOBRE - CHANGEMENT DE DATE

Attendu que la prochaine séance du conseil est prévue le samedi 7 octobre prochain;

Attendu que le conseil ne peut normalement siéger après la fin de la période des mises en candidature, laquelle se termine le 6 octobre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu que le conseil municipal modifie la résolution #147-1216 et le calendrier des séances du conseil pour que la séance prévue le 7 octobre soit devancée au 2 octobre 2017 à 19h30 et qu'avis soit donné à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°150-0917

6.4. FORMATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- que le conseil autorise l'adjointe administrative à suivre la formation « Introduction aux finances municipales » offerte par la COMAQ et une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives;
- de financer cette dépense de 545 \$ plus taxes et frais connexes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

6.5. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le directeur général, en sa qualité de président d'élections, rappelle que la période de mise en candidature pour l'élection générale du 5 novembre prochain se tiendra du 22 septembre au 6 octobre. Les personnes intéressées désirant de plus amples informations peuvent le contacter durant les heures normales d'ouverture du bureau.



n°151-0917

6.6. ARCHIVISTES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- que le conseil accepte la proposition datée du 23 août de HB archivistes, S.E.N.C. pour la gestion des archives pour l'année 2017 au montant de 2013,80 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°152-0917

6.7. SERVICE DE PAIE - IMPARTITION - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme ADP pour l'impartition complète du service de paie au montant estimé de 124 \$ par paie et un frais de 6 \$ par employé;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer toute entente à cet effet;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°153-0917

6.8. UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu de permettre aux organismes suivants d'utiliser gratuitement la salle du conseil :

- Comité Agroforestier (20 septembre)
- Agence forestière de la Montérégie (29 septembre)

Adoptée à l'unanimité

n°154-0917

6.9 INFOTECH - BANQUE D'HEURES - CORRECTION

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution octroyant un contrat à Infotech.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu de corriger la résolution numéro 137-0817 en remplaçant au premier alinéa le montant de « 1050 \$ » par « 1960 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

n°155-0917

6.10. PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'autoriser la firme Paradis,



Lemieux, Francis, avocats à agir pour la Municipalité de Bolton-Ouest dans le cadre de la demande en justice intentée par madame Colette Hofman c. Janet Sparrow Smith et pour laquelle la Municipalité est un des mis en cause.

Adoptée à l'unanimité

7. VOIRIE

n°156-0917

7.1. CHEMINS - RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer, pour et au nom de la municipalité, tout contrat pour la réparation ou l'entretien de chemins, incluant le nettoyage de certaines sections de fossés, pour un montant maximal estimé de 10 000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°157-0917

7.2. COMITÉ DE VOIRIE - REMPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu que le conseiller Robert Chartier remplace monsieur Denis Vaillancourt à titre de membre du comité de voirie.

Adoptée à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

10. VARIA

Le conseiller Robert Chartier commente le dossier de la yourte.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Les personnes présentes discutent notamment du délai de réponses aux questions, de la sécurité routière, de la publication d'informations sur le site internet et dans le journal La Source, de l'entretien des routes, de l'environnement et des frais d'honoraires juridiques. Des



félicitations sont données concernant l'état général des routes considérant les difficiles conditions climatiques.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°158-0917

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lindsay Tuer et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 à 19h30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 18 septembre 2017 à
19h10 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Robert Chartier, conseiller n° 1

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Mont Foster - Règlement hors cour du litige relatif à la réserve pour fins publiques imposée à l'égard du lot #5 664 389 du cadastre du Québec
 - 3.2. Utilisation de la salle du conseil
 - 3.3. Frais de déplacement
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

n°159-0917

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h10.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lindsay Tuer de suspendre la séance jusqu'à 19h30.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

n°160-0917

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur : Les conseillers Julian Tuer, Jacques Drolet, Cedric Briggs et la conseillère Lindsay Tuer.

A voté contre : le conseiller Denis Vaillancourt.

EN FAVEUR : 4

CONTRE : 1

Adoptée sur division

3. ADMINISTRATION

n°161-0917

3.1 MONT FOSTER - RÈGLEMENT HORS COUR DU LITIGE RELATIF A LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES IMPOSÉE À L'ÉGARD DU LOT #5 664 389 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Le directeur général, le conseiller Jacques Drolet et le maire donnent des explications sur le projet. Les personnes présentes donnent leur opinion.

ATTENDU QUE le conseil a publié en juin 2015 et a renouvelé en mai 2017 une réserve d'expropriation sur une partie des lots P-398 et P-399 du Cadastre du Canton de Bolton, circonscription foncière de Brome (maintenant connus comme étant une partie lot 5 664 389 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE cette réserve a fait l'objet d'une contestation de la part des propriétaires de ce lot par un recours introduit devant la Cour Supérieure du district de Bedford dans le dossier portant le numéro 455-17-001064-153 ;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à un règlement à l'amiable afin de mettre un terme à ce litige dont les modalités sont plus amplement énoncées dans le document intitulé « Entente de Règlement, Transaction et quittance » en date du 14 septembre 2017, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par monsieur le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter les modalités de l'«Entente de Règlement, Transaction et quittance» en date du 14 septembre 2017 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente au nom de la Municipalité ;
- de retirer par conséquent la réserve d'expropriation publiée au registre foncier du Québec le 2 juin 2017 sous le numéro 23 125 885 à l'égard du lot 5 664 389 du cadastre du Québec ;

Adoptée à l'unanimité



n°162-0917

3.2 UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- de permettre à l'organisme suivant d'utiliser gratuitement la salle du conseil :
 - AGRICOLLWBO (Collectif de propriétaires visant la valorisation du patrimoine agricole et forestier de Bolton-Ouest);
- d'autoriser le directeur général à prêter la salle du conseil aux autres organismes locaux intéressés.

Adoptée à l'unanimité

n°163-0917

3.3 FRAIS DE DÉPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu :

- de fixer à 0,55 \$ du km le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation d'une camionnette de type « PICK-UP » pour les travaux publics;
- que cette résolution soit rétroactive à compter de la période de paie suivant le 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Il est notamment question du montant des frais d'avocats payés par la municipalité, du projet du mont Foster, du pouvoir aux citoyens dans l'approbation des projets, de la crainte de l'ouverture du corridor d'urgence du mont Foster comme route, du programme de don écologique. Suggestion est également faite de voter un budget pour gérer les démarches du dossier du mont Foster.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°164-0917

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h44.



Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU
LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST
PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE
SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 25 septembre 2017 à 19h
à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Robert Chartier, conseiller n° 1

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **VOIRIE**
 - 3.1. Rechargement de chemins - Ingénieurs - Mandat
 - 3.2. Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet
Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) -
Demandes d'aide financière - Ingénieurs - Mandat
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la
présente séance a été signifié à tous les membres du conseil
conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h.

Adopté à l'unanimité

n°165-0917 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de
l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le
conseiller Julian Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité



3. VOIRIE

n°166-0917

3.1 RECHARGEMENT DE CHEMINS - INGÉNIEURS - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par madame la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme SNC - Lavalin datée du 21 septembre 2017, à prix unitaire, pour la préparation d'un appel d'offres, la surveillance et le contrôle des matériaux pour le rechargement de chemins municipaux ;
- de financer cette dépense, estimée à moins de 6000 \$ plus taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

n°167-0917

3.2 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - INGÉNIEURS - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme NORDA STELO datée du 22 septembre 2017, à prix unitaire, pour l'assistance technique requise pour présenter des demandes de subventions;
- de financer cette dépense, estimée à moins de 4500 \$ plus taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Il est notamment question de la fin du mandat de monsieur Badger et du ramonage obligatoire des cheminées à Lac-Brome.



Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°168-0917 **5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h40.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Donald Badger, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
(départ après la résolution 180-1017)

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11, 18 et 25 SEPTEMBRE 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1. Une lettre et des documents de monsieur Jean-Marc Delacoste demandant le dépôt de la résolution 005-0108 au conseil et qu'une discussion ait lieu sur ce sujet.
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Demande de dérogation mineure #2017-08-0009 pour le lot 6 074 821 situé sur le chemin Crow Hill
 - 5.2. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot 5 192 565 du cadastre du Québec situé sur le chemin Glen
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Élections municipales - Rémunération du personnel électoral
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Demande d'aide financière – Réalisation des travaux
 - 7.2. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Demande d'aide financière – Élaboration des plans et devis
 - 7.3. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Demande d'aide financière
 - 7.4. Enlèvement des andains - Contrat
 - 7.5. Émondage – Contrat
 - 7.6. Rechargement de chemins municipaux – Contrat
 - 7.7. Pose d'asphalte chaud pour le rapiéçage des rues - Contrat
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Regroupement d'achats – Bacs de compostage
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°169-1017 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

n°170-1017 **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11, 18 ET 25 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du conseil des 11, 18 et 25 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Une lettre et des documents de monsieur Jean-Marc Delacoste demandant le dépôt de la résolution 005-0108 au conseil et qu'une discussion ait lieu sur ce sujet.

5. URBANISME

n°171-1017 **5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-08-0009 POUR LE LOT 6 074 821 SITUÉ SUR LE CHEMIN CROW HILL**

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro #2017-08-0009. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE la topographie du terrain, la forme ainsi que la présence d'une servitude de protection d'arbres limitent l'emplacement d'une résidence;

ATTENDU QUE le requérant a fourni un plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols, répondant aux exigences de l'article 17.5.1 du Règlement sur le zonage #264-2008;



ATTENDU QUE ces mesures limiteront les impacts environnementaux du projet à être réalisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, sur la base des éléments fournis, a délivré une recommandation favorable sous le numéro 0917-018, conditionnelle au respect des éléments contenus au plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le requérant a réussi à démontrer que les impacts environnementaux du projet seraient minimales par la réalisation des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-08-0009 au bénéfice du lot 6 074 821 du cadastre du Québec (matricule 9009-30-1680) et de permettre la construction d'une résidence dans un secteur où la pente moyenne est établie à 29% lorsque la norme établie par l'article 17.3.1 du Règlement sur le zonage #264-2008 est d'avoir un plateau où la pente naturelle est inférieure à 15%, laquelle est mesurée sur une distance de 15 mètres.
- que le Conseil municipal émette la condition suivante :
 - o Les travaux à être réalisés devront être effectués en respectant les éléments présentés dans le plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols préparé par Stéphane Rasselet, architecte pour la firme Nature Humaine, daté du 22 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°172-1017

5.2.CPTAQ - DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - LOT 5 192 565 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE CHEMIN GLEN

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Ian McMartin pour le lot 5 192 565 datée du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser un usage autre qu'agricole pour un bâtiment accessoire près de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire possède déjà une résidence ainsi



qu'un bâtiment accessoire sur le lot 5 192 565;

ATTENDU QUE suite à l'audience publique tenue le 21 septembre 2017, les requérants ont modifié leur demande d'autorisation pour permettre de réduire la superficie demandée à 400 mètres carrés approximativement, par une lettre datée du 26 septembre 2017;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu que la Municipalité de Bolton-Ouest recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 5 192 565 d'une superficie approximative de 400 mètres carrés, tel que démontré par la modification de la demande.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n°173-1017

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 août 2017	233 111,43 \$
Balance de fermeture au 30 septembre 2017	286 938,76 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 2 octobre 2017 au montant de 130 634,59 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°174-1017

6.3 ÉLECTIONS MUNICIPALES - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Attendu que les tarifs pour la rémunération du personnel électoral doivent être revus suite à l'adoption, le 20 septembre 2017, d'un Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet d'appliquer les tarifs établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et



de référendums municipaux tel que modifié le 20 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

7. VOIRIE

n°175-1017

7.1. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

n°176-1017

7.2. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu que le



conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

n°177-1017

7.3. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité

n°178-1017

7.4. ENLÈVEMENT DES ANDAINS - CONTRAT

Attendu que les andains en bordure des chemins doivent être enlevés afin de diminuer le risque d'érosion en cas de fortes pluies.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la proposition d'Excavation Richard Bouthillette, à prix unitaire, pour l'enlèvement d'andains en bordure de route et l'enlèvement d'andain le long des glissières de sécurité;
- d'autoriser la réalisation de travaux non prévus à la présente proposition (ex. nettoyage de sections de fossés) au taux horaire de 140 \$/h pour la pelle sur roue et de 80 \$ de l'heure pour un camion;
- de financer ces dépenses estimées à moins de 18 000 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

Adoptée à l'unanimité



n°179-1017

7.5. ÉMONDAGE - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la proposition d'Arbeau Service d'Arbres du 2 octobre 2017 pour des services d'émondage au taux journalier de 1150 \$ plus taxes pour 3 jours supplémentaires d'ici la fin de la présente année;
- s'il y a lieu, d'offrir gratuitement aux propriétaires situés près du site des travaux de garder le bois récupérable;
- d'inviter les résidents désirant obtenir du bois récupérable à en informer l'inspecteur municipal afin que leur nom soit inscrit sur une liste. Ceux-ci devront s'engager à enlever le bois dans la semaine suivant les travaux;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°180-1017

7.6. RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX - CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite accorder un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux admissible à de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE ces travaux concernent le rechargement des chemins Island, Wellington et d'une partie du chemin Fuller ainsi que des travaux de rechargement correctif (rapiéçage) sur les chemins Brill, Vista et Cousens;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà accepté une soumission de Construction DJL inc. pour la fourniture de gravier MG-20A par l'adoption de la résolution 062-0417.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition, à prix unitaire, de l'entreprise Roch Vallières Inc. pour des travaux de rechargement granulaire selon les termes du devis préparé Jean-Sébastien Lacombe, ing., de la firme SNC-Lavalin au montant de 21 085,50 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



Départ de Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal.

n°181-1017 **7.7. POSE D'ASPHALTE CHAUD POUR LE RAPIÉÇAGE DES RUES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition, à prix unitaire, de l'entreprise Pavage Montérégie pour des travaux de réparation de nids-de-poule et de fissures pour un montant maximal estimé à 8500 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

n°182-1017 **8.1. REGROUPEMENT D'ACHATS - BACS DE COMPOSTAGE**

CONSIDÉRANT que le compostage des matières organiques devrait être implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que les dispositions du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostable de qualité (ex. garanti 10 ans, rencontrant les normes ANSI Z245.30 et Z245, résistance thermique : -40°C à +40°C, ...).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest confirme que les données déjà



transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs;

QUE le maire et le directeur général soient désignés à titre de représentants de la Municipalité de Bolton-Ouest pour participer aux réunions du regroupement d'achats;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées;

QUE les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Municipalité de Bolton-Ouest;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le directeur général donne de l'information sur le service de Sécurité incendie de Lac-Brome dont la direction est la même qu'à la Ville de Sutton.

Le maire s'absente quelques instants au cours de ce point.

10. VARIA

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Il est notamment question dossier du Mont Foster, des droits de la Municipalité envers les promoteurs et de la circulation des véhicules lourds sur le chemin Mizener. Le plan concept du Mont Foster est à nouveau présenté en réponse à une question.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public



dès le début de la présente séance.

n°183-1017

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ PAR par le conseiller Jacques Drolet et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h35.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION**
- 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur municipal pour les mois de septembre et octobre 2017
 - 7.2. Demande de dérogation mineure #2017-10-0011 pour le lot 5 193 077 situé sur le chemin des Hauteurs
 - 7.3. Comité consultatif d'urbanisme – Nominations
 - 7.4. Mont Foster
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1. Approbation des comptes et transferts
 - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. États comparatifs
 - 8.4. Financement – Mandat au ministre des Finances
 - 8.5. Séance du conseil du 4 décembre – Report au 18 décembre
 - 8.6. Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.7. Maire suppléant
 - 8.8. BMO – Signature des chèques
 - 8.9. Ressources humaines – Employé sur appel - Démission
 - 8.10. Ressources humaines – Employé de voirie – Fin de probation
 - 8.11. Ressources humaines – Directeur général – Fin de probation
 - 8.12. Déclarations d'intérêts pécuniaires
- 9. VOIRIE**
 - 9.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Déneigement
- 10. ENVIRONNEMENT**
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. VARIA**
 - 12.1. Résolution pour la journée de commémoration et d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes
- 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes. Une copie de son allocution est jointe au procès-verbal.

n°184-1117 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en retirant le point suivant :

7.3 Comité consultatif d'urbanisme - Nominations

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

4. PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTIONS

Conformément à la loi, le directeur général dépose des procès-verbaux de correction et les documents corrigés concernant les séances des 15 mai, 7 juin, 28 juin, 10 juillet et 3 août afin de corriger des erreurs apparentes à la simple lecture du texte et des documents soumis.

n°185-1117 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2017, avec correction, en ajoutant dans la version anglaise, une virgule au point 5.1, 4^e « Whereas », après le mot « provided ».

Adoptée à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

6.1 Un courriel de monsieur Stephan Larouche appuyant le projet de développement du Mont Foster.

7. URBANISME



7.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 17 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en septembre et octobre 2017.
 - Coût total des permis : 1150\$.
 - Valeur des travaux effectués : 165 100\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - 1 inspection pour la Berce du Caucase
 - 3 inspections des bandes riveraines
 - 12 inspections régulières

4 infractions notées - Dossiers présentement en traitement

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

Mention est faite par un citoyen de la présence de berce du Caucase sur le chemin Summit, devant la maison de Michel Tranchemontagne, près du domaine des Vietnamiens (Société bouddhique les érables).

n°186-1117

7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-10-0011 POUR LE LOT 5 193 077 SITUÉ SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal et le maire, monsieur Jacques Drolet, présentent la demande de dérogation mineure numéro #2017-10-0011. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE la topographie du terrain ainsi que la présence de secteurs de pente forte de plus de 30% limitent l'emplacement d'une résidence;

ATTENDU QUE le requérant a fourni un plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion, répondant aux exigences de l'article 17.5.1 du Règlement sur le zonage #264-2008;

ATTENDU QUE ces mesures limiteront les impacts environnementaux du projet à être réalisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, sur la base des éléments fournis, a délivré une recommandation favorable sous le numéro 1117-019, conditionnelle au respect des éléments contenus au plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le requérant a réussi à démontrer que les impacts environnementaux du projet seraient minimes par la réalisation des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire;



ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier , APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-10-0011 au bénéfice du lot 5 193 077 du cadastre du Québec (matricule 9010-61-2440) et de permettre la réduction de la marge de recul latérale est à 10 mètres ainsi que la construction d'une résidence dans un secteur où la pente moyenne est établie à 23%. La norme établie par l'annexe C du Règlement sur le zonage pour les marges de reculs latérales est de 15 mètres. La norme établie par l'article 17.3.1 du Règlement sur le zonage #264-2008 est d'avoir un plateau ou la pente naturelle est inférieure à 15%, laquelle est mesurée sur une distance de 15 mètres ;
- que le Conseil municipal émette les conditions suivantes :
 - o les travaux à être réalisés devront être effectués en respectant les éléments présentés dans le plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion, préparé par Marie-Ève Lussier, architecte-paysagiste, pour la firme Création Natureden, daté du 24 octobre 2017;
 - o le Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal devra être avisé 24 heures avant le début des travaux, et ce, à chaque étape du projet afin d'assurer un suivi adéquat;
 - o le requérant devra démontrer, à la fin des travaux, que l'écoulement de l'eau le long du chemin des Hauteurs s'effectue dans le respect des normes établies.

Adoptée à l'unanimité

**7.3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
NOMINATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.4. MONT FOSTER

n°187-1117

Attendu la résolution #145-0917 concernant le plan concept du Mont Foster;

Attendu que le nouveau conseil souhaite de prononcer à nouveau.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu de continuer le processus d'étude pour identifier les procédures et autorisations pour la réalisation du plan concept ainsi que l'établissement d'un échéancier tel que prévu



par la résolution # 145-0917.

Adoptée à l'unanimité

8. ADMINISTRATION

8.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

n°188-1117

Solde à la banque au 1^{er} octobre 2017	286 908,76 \$
Balance de fermeture au 31 octobre 2017	409 489,66 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 13 novembre 2017 au montant de 145 401,15 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

8.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

8.3 ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général dépose l'état comparatif des revenus et charges pour la période se terminant 30 septembre 2017 et l'état prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 13 novembre 2017.

n°189-1117

8.4 FINANCEMENT - MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.



Adoptée à l'unanimité

n°190-1117 **8.5 SÉANCE DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2017 - REPORT
AU 18 DÉCEMBRE**

Attendu que la prochaine séance du conseil est prévue le lundi 4 décembre prochain;

Attendu que le conseil doit repousser cette date afin de permettre un délai suffisant pour respecter des délais légaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu que le conseil municipal modifie la résolution #147-1216 et le calendrier des séances du conseil pour que la séance prévue le 4 décembre soit reportée au 18 décembre 2017 à 19h30 et qu'avis soit donné à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°191-1117 **8.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE
MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET**

Monsieur Robert Chartier présente le projet.

Par ce projet de Règlement No 340-2017 :

- *Le conseil établit la rémunération des élus pour l'année 2017;*
- *Ce règlement abroge et remplace le Règlement 334-1-2017 pour lequel la procédure d'adoption était affectée d'irrégularités;*
- *La rémunération établie par le projet de Règlement 340-2017 est la même que celle établie par le Règlement 334-1-2017 soit de 8 250,00 \$ pour le maire et de 2 750,00 \$ pour chaque conseiller;*
- *La rémunération annuelle pour 2016 était de 7 500,00 \$ pour le maire et de 2 500,00 \$ pour chaque conseiller; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant 50 % de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil;*
- *Le Règlement 340-2017 aura donc un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017;*
- *Le Règlement ne prévoit aucune indexation automatique ni aucune rémunération additionnelle;*
- *Le Règlement 340-2017 sera présenté pour adoption à l'assemblée régulière du mois de décembre qui se tiendra le 18 décembre 2017 à 19h30.*

Avis de motion est donné par Robert Chartier, conseiller, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux.



8.7 MAIRE SUPPLÉANT

n°192-1117 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- de nommer monsieur Robert Chartier à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois à compter de ce jour;
- de nommer le conseiller Robert Chartier à titre de remplaçant du maire à la MRC Brome-Missisquoi, en cas d'absence de ce dernier, pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

8.8 BMO - SIGNATURE DES CHÈQUES

n°193-1117 IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu unanimement que M. Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires de la municipalité de Bolton-Ouest, incluant la responsabilité municipale pour le compte bancaire BMO et les placements ainsi que les cartes de crédit Mastercard et Bureau en gros. Les autres signataires autorisés sont l'un des suivants : M. Jacques Drolet, maire ou M. Cedric Briggs, conseiller.

8.9 RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ SUR APPEL - DÉMISSION

n°194-1117

Monsieur Loren Allen déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Loren Allen comme employé municipal sur appel.

8.10 RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ DE VOIRIE - FIN DE PROBATION

n°195-1117

Attendu que M. John Rhicard occupe un poste régulier d'employé de voirie depuis le 16 mai 2017;

Attendu que sa période de probation de 6 mois se termine le 15 novembre prochain;

Attendu la recommandation favorable du directeur général.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu de confirmer M. John Rhicard dans son poste d'employé de voirie pour la Municipalité de Bolton-Ouest.

8.11 RESSOURCES HUMAINES - DIRECTEUR GÉNÉRAL - FIN DE PROBATION



n°196-1117 Attendu que M. Jean-François Grandmont occupe le poste de directeur général et secrétaire-trésorier depuis le 17 mai 2017;

Attendu que sa période de probation de 6 mois se termine le 16 novembre prochain;

Attendu la recommandation favorable maire.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu de confirmer M. Jean-François Grandmont dans son poste de directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Bolton-Ouest.

8.12 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil Jacques Drolet, Denis Vaillancourt et Gilles Asselin déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

9. VOIRIE

9.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DÉNEIGMENT

n°197-1117 ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;



IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu :

- d'appuyer la démarche des municipalités locales dans le présent dossier;
- que la Municipalité de Bolton-Ouest demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la MRC du Témiscamingue et à la MRC Brome-Missisquoi, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

10. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

12. VARIA

12.1 RÉSOLUTION POUR LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

n°198-1117

Attendu que le 6 décembre prochain et une journée de commémoration pour le drame de l'école polytechnique.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu d'inviter les citoyens à porter le ruban blanc lors des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes qui se tiendront du 25 novembre au 6 décembre en signe de solidarité envers cette cause.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ PAR le conseiller Loren Allen et résolu n°199-1117 unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 28.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jacques Drolet, Maire, atteste que ma signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Fait à Bolton-Ouest, ce ___ décembre 2017

Jacques Drolet
Maire



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **URBANISME**
 - 3.1. Comité consultatif d'urbanisme - Nominations
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1. Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 4.2. Règlement # 320 – chemin Mason – Financement - Adjudication
 - 4.3. Règlement # 320 – chemin Mason – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 228 200 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017
 - 4.4. Assurances collectives - Contrat
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

Adopté à l'unanimité

n°200-1117 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité



3. URBANISME

n°201-1117

3.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

Considérant qu'il y a 4 postes vacants pour les résidents au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT toutes les candidatures reçues par la municipalité et après étude de celles-ci.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- de nommer, à titre de conseillers, M. Gilles Asselin (siège 1) pour une période d'une année et M. Cedric Briggs (siège 2) pour une période de deux ans;
- de nommer madame Lisa Merovitz (siège 3), monsieur Sylvain Desjardins (siège 4), madame Helen Mort Rhicard (siège 5) et monsieur Edward Whitcher (siège 6) comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil Loren Allen, Jean-Pierre Pouliot, Robert Chartier et Cedric Briggs déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

n°202-1117

4.2 RÈGLEMENT # 320 - CHEMIN MASON FINANCEMENT - ADJUDICATION

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	29 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	7 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5548 %
Montant :	228 200 \$	Date d'émission :	6 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 décembre 2017, au montant de 228 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du



Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 300 \$	2,00000 %	2018
12 700 \$	2,05000 %	2019
13 100 \$	2,25000 %	2020
13 400 \$	2,40000 %	2021
176 700 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,01000 Coût réel : 3,03756 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 300 \$	3,20000 %	2018
12 700 \$	3,20000 %	2019
13 100 \$	3,20000 %	2020
13 400 \$	3,20000 %	2021
176 700 \$	3,20000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,20000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO

12 300 \$	3,32000 %	2018
12 700 \$	3,32000 %	2019
13 100 \$	3,32000 %	2020
13 400 \$	3,32000 %	2021
176 700 \$	3,32000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,32000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 décembre 2017 au montant de 228 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 320. Ces billets sont émis au prix de 98,01000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

n°203-1117

4.3 RÈGLEMENT # 320 - CHEMIN MASON - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 228 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017



ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 228 200 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
320	228 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 320, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	12 300 \$	
2019.	12 700 \$	
2020.	13 100 \$	
2021.	13 400 \$	
2022.	13 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	162 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 320 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

n°204-1117

4.4 ASSURANCE COLLECTIVE - CONTRAT

ATTENDU QUE le contrat d'assurance collective des employés doit être renouvelé le premier janvier prochain;

ATTENDU QUE la proposition reçue par Desjardins Sécurité financière (situation recommandée 2 par notre courtier AGA Assurances collectives) s'avère la plus avantageuse avec une diminution des primes prévue de 3,6%;



ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest paie les 2/3 de cette prime s'assurance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la soumission Desjardins Sécurité Financière (situation recommandée 2) pour l'assurance collective des employés municipaux;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cette effet;

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°205-1117 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h57.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 13 décembre 2017 à
19h à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2 (Arrivée au point 3.1. Participe au
vote à compter de la résolution No 207-1217)
Loren Allen, conseiller n° 3 (Arrivée au point 3.1. Participe au vote à
compter de la résolution No 207-1217)
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est absent :

Cedric Briggs, conseiller n° 6

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADMINISTRATION**
 - 3.1. BMO – Entente annuelle – Frais de service
 - 3.2. Infotech – Banque d'heures
4. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 4.1. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) –
Surlargeur des accotements de la route 243 – Demande
d'aide financière
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la
présente séance a été signifié à tous les membres du conseil
conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h.

n°206-1217 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le
conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour
présenté.

Adopté à l'unanimité



Arrivées de monsieur Loren Allen à 19h04 et de monsieur Jean-Pierre Pouliot à 19h05.

3. ADMINISTRATION

n°207-1217

3.1 BMO - ENTENTE ANNUELLE - FRAIS DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu de reporter ce point à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité.

n°208-1217

3.2 INFOTECH - BANQUE D'HEURES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accepter la proposition d'Infotech pour une banque de 26 h au montant de 1960 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité.

4. LOISIRS ET CULTURE

n°209-1217

4.1.FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - SURLARGEUR DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 243 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'autoriser le directeur général ou le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation d'une surlargeur afin de permettre la création d'une bande cyclable en bordure de la route 243 et à signer les documents relatifs à cette demande;
- de nommer Jean-François Grandmont à titre de principal gestionnaire et Michael Ferland à titre de responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité.



5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°210-1217 **6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h15.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU BUDGET 2018
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020
5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

Adopté à l'unanimité

n°211-1217 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le



conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité

n°212-1217 **3. ADOPTION DU BUDGET 2018**

Le maire et le directeur général présentent le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Bolton-Ouest pour l'exercice financier 2018 tel que présenté ci-après :

Revenus	2018	2017	Augmentation (%)
Taxes foncières	930 608 \$	812 436 \$	14,5%
Taxes de services	192 258	183 113	5,0%
Paiements tenant lieu de taxes	157	10 157	-98,5%
Transferts	181 078	150 428	20,4%
Services rendus	3 100	5 100	-39,2%
Autres revenus	90 902	117 020	-22,3%
	1 398 103	1 278 254	9,4%
Charges			
Administration générale	382 166	395 417	-3,4%
Sécurité publique	292 192	292 039	0,1%
Transport	475 699	569 475	-16,5%
Hygiène du milieu	168 911	180 406	-6,4%
Aménagement, urbanisme et développement	113 766	135 783	-16,2%
Loisirs et culture	24 500	24 500	0,0%
Frais de financement	6 467	6 748	-4,2%
Amortissement des immobilisations	88 229	0	N/A
	1 551 930	1 604 368	-3,3%
Excédent (déficit) avant conciliation	(153 827)	(326 114)	
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement	88 229	0	
Remboursement de capital sur la dette à long terme	-12 300	-11 700	
Affectations			
Activités d'investissement	(69 360)	(60 000)	15,6%
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	138 898	397 814	-65,1%
Excédent de fonctionnement accumulé affecté			
Fonds des parcs et terrains de jeux	8 360	0	
Excédent (déficit) à des fins fiscales	0 \$	0 \$	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale La Source.



Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

n°213-1217 4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 tel que présenté ci-après :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020					
PROJETS	2018		2019		2020
TRANSPORT					
Travaux de réfection ou d'entretien de chaussées, ponceaux ou fossés prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales					
Chemin Bailey	156 300 \$	SUB, FG, EMP			709 900 \$ SUB, FG, EMP
Chemin de Brill	141 800 \$	SUB, FG, EMP			225 000 \$ SUB, FG, EMP
Chemin Stukely	45 900 \$	SUB, FG, EMP	22 500 \$	SUB, FG, EMP	
Chemin Spicer	61 300 \$	SUB, FG, EMP	101 400 \$	SUB, FG, EMP	
Travaux de réfection de chaussées, ponceaux ou fossés					
Chemin Paramount - Remplacement d'un ponceau	10 000 \$	SUB, FG, EMP			
Chemin Stagecoach - Remplacement de ponceaux, stabilisation de fossés et mesures de protection environnementales	20 000 \$	SUB, FG, EMP	50 000 \$	SUB, FG	
Chemin Vista - Réfection - Étude	15 000 \$	SUB, FG, EMP			
Chemin Summit - Rechargement granulaire et fossés	80 000 \$	SUB, FG, EMP			
Chemin Cousens - Rechargement			20 000 \$	SUB, FG	
Chemin Foster - Reconstruction	607 500 \$	SUB, FG, EMP			
Autres chemins - Travaux municipaux	22 925 \$	SUB, FG, EMP			
ADMINISTRATION					
Hôtel de Ville - Système informatique et logiciels	15 000 \$	FG			
Hôtel de Ville - Rénovations essentielles	20 000 \$	SUB, FG, EMP			
ENVIRONNEMENT					
Hôtel de Ville - Eau potable - Système de traitement	15 000 \$	SUB, FG, EMP			
Bacs bruns - Matières organiques - Acquisition	42 000 \$	SUB, FG			
LOISIRS ET CULTURE					
Étude pour l'établissement de sentier	1 000 \$	FR			
Chemin Bolton Pass - Élargissement de l'accotement à 1,3 m	36 800 \$	SUB, FR			
SÉCURITÉ PUBLIQUE					
Mesures d'urgence - Plan	3 000 \$	FG			
Premiers répondants - Étude	1 000 \$	FG			
TOTAL ANNUEL	1 294 525 \$		193 900 \$		934 900 \$
FDR: Fonds de roulement					
FG: Fonds général					
FR: Fonds réservé					
SUB: Subvention					
EMP: Emprunt					

Adoptée à l'unanimité



5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°214-1217 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h57.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19h57 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**
- 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 29 NOVEMBRE 2017**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
 - 7.1. Dépôt des procès-verbaux du CCU des 7 et 20 septembre et du 2 novembre 2017
 - 7.2. Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2017
 - 7.3. Demande de dérogation mineure #2017-10-0010 pour le lot # 5 192 551 situé sur le chemin Tuer
 - 7.4. Mont-Foster – Suivi
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1. Approbation des comptes et transferts
 - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. Ressources humaines
 - a) Adjointe administrative – Contrat de travail – Ajustement
 - b) Employé de voirie – Contrat de travail



- 8.4. Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux – Adoption
- 8.5. Registre public des déclarations des membres du conseil
- 8.6. Calendrier des séances du conseil
- 8.7. Vérificateur externe – Offre de service
- 8.8. Infotech - Contrat

9. VOIRIE

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1. Questionnaires sur l'Environnement – Dépôt
- 10.2. Matières recyclables – Sani-Éco – Contrat

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. VARIA

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h57.

Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes. Une copie de son allocution est jointe au procès-verbal. Monsieur Cedric Briggs accepte de s'occuper du dossier du déploiement de l'Internet haute vitesse.

n°215-1217 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.



4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à la loi, le directeur général dépose un procès-verbal de correction et le document corrigé concernant la séance 11 septembre 2017 afin de corriger, dans la version anglaise, des erreurs apparentes à la simple lecture du texte et des documents soumis.

n°216-1217 **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 29 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter les procès-verbaux des 13 et 29 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

6.1 Une correspondance du Carrefour Action municipale et Famille datée du 12 décembre 2017 invitant à nommer un responsable des questions familiales.

Monsieur le maire mentionne que monsieur Jean-Pierre Pouliot s'est porté volontaire pour occuper cette fonction.

7. URBANISME

7.1. DÉPÔT DES RAPPORTS DU CCU DES 7 ET 20 SEPTEMBRE ET DU 2 NOVEMBRE 2017

Les rapports du Comité consultatif d'urbanisme des 7 et 20 septembre et du 2 novembre 2017 sont déposés.

7.2. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 14 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en novembre 2017.
 - Coût total des permis : 520\$.



- Valeur des travaux effectués : 348 000\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - 1 tournée d'inspection
 - 2 inspections des bandes riveraines
 - 4 inspections régulières
- 2 infractions notées - Dossiers régularisés
-

n°217-1217

7.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-10-0010 POUR LE LOT # 5 192 551 SITUÉ SUR LE CHEMIN TUER

Le maire et le directeur général présentent la demande de dérogation mineure numéro #2017-10-0010. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2017-10-0010 LOT 5 192 551

ATTENDU QUE la demande est dans le but de régulariser la vente de la propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, sur la base des éléments fournis, a délivré une recommandation favorable sous le numéro 1217-020;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que la demande de dérogation mineure #2017-10-0010 au bénéfice du lot 5 192 551 du cadastre du Québec (matricule 8706-08-6474) soit approuvée afin de permettre la réduction



de la superficie minimale de lotissement en zone agricole à 2803.6 mètres carrés pour la propriété située au 5, chemin Tuer, lot #5 192 551. La norme établie par l'article 4.1.2 du Règlement sur le lotissement #265-2008 est de 5000 mètres carrés ;

- Que le Conseil municipal émette les conditions suivantes :
 - o La dérogation mineure ne pourra être utilisée qu'en cas de nécessité absolue ;
 - o La dérogation mineure sera octroyée à des fins de transactions immobilières uniquement. La partie résiduelle de 2803.6 mètres carrés devra être refusionnée, à la suite de la transaction, au lot créé d'une superficie de 5000 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Robert Chartier s'absente quelques instants au cours de ce point.

7.4. MONT FOSTER - SUIVI

Le maire fait un suivi du dossier du Mont Foster. Monsieur Geoffrion fait lecture d'un extrait de résolution municipale. Monsieur le maire mentionne qu'il n'y aura pas d'entente tant que toutes les conditions ne seront pas remplies.

8. ADMINISTRATION

n°218-1217

8.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 octobre 2017	409 489,66 \$
Balance de fermeture au 30 novembre 2017	284 616,90 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à



payer et des transferts électroniques du 18 décembre 2017 au montant de 369 970.08 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

8.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

8.3 RESSOURCES HUMAINES

n°219-1217 a) **ADJOINTE ADMINISTRATIVE - CONTRAT DE TRAVAIL - AJUSTEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer un avenant au contrat de l'adjointe administrative afin d'accorder un ajustement salarial de 0,50 \$ de l'heure rétroactivement au 1^{er} juillet 2017.

n°220-1217 b) **EMPLOYÉ DE VOIRIE - CONTRAT DE TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer un contrat de travail pour l'employé de voirie.

n°221-1217 **8.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - ADOPTION**

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, son coût et sa portée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'adopter le Règlement numéro 340-2017 relatif au



traitement des élus municipaux;

- que, conformément à l'article 3 établissant les modalités de versements, la rémunération des membres du conseil soit versée mensuellement.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité (incluant le vote du maire)

8.5 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention.

n°222-1217

8.6 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Robert Chartier, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu que le conseil adopte le calendrier 2018 des séances du conseil suivant :

Lundi 15 janvier à 19h30
Lundi 5 février à 19h30
Lundi 12 mars à 19h30
Mardi le 3 avril à 19h30
Samedi le 5 mai à 9h30
Lundi le 4 juin à 19h30
Mardi le 3 juillet à 19h30
Lundi le 13 août à 19h30
Mardi le 4 septembre à 19h30
Samedi le 6 octobre à 9h30
Lundi le 5 novembre à 19h30
Lundi le 3 décembre à 19h30
Lundi le 17 décembre à 19h30

Qu'avis public soit donné à cet effet et que ces dates soient inscrites sur le calendrier municipal pour l'année 2018.



n°223-1217

8.7 VÉRIFICATEUR EXTERNE - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Robert Chartier et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 au montant total de 9300 \$ plus taxes.

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;

D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

n°224-1217

8.8 INFOTECH - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Loren Allen et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la firme Infotech pour la fourniture de modules supplémentaires au montant de 4 700 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

9. VOIRIE

Le directeur général donne de l'information sur le déneigement des routes.

Adoptée à l'unanimité

10. ENVIRONNEMENT

n°225-1217

10.1 QUESTIONNAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT -



DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ par Cedric Briggs, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu :

- de prendre acte du dépôt d'une copie bonifiée des résultats du Questionnaire sur l'environnement;
- que cette copie soit publiée sur le site Internet de la Municipalité.

n°226-1217

10.2 MATIÈRES RECYCLABLES - SANI-ÉCO - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par Robert Chartier, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Sani-Éco datée du 15 décembre 2017 pour le tri et la disposition des matières recyclables jusqu'au 30 avril 2018 ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le maire mentionne que le policier-parrain de notre Municipalité auprès de la Sûreté du Québec devrait être présent à la prochaine séance ordinaire du conseil de janvier.

Le directeur général enregistre le vote du maire concernant le point 8.4.

12. VARIA

Aucun dossier.



13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°227-1217 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite de très joyeuses Fêtes aux personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 15 JANVIER 2018 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.



ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jacques Drolet, Maire, atteste que ma signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Fait à Bolton-Ouest, ce ____ janvier 2018

Jacques Drolet, Maire

